

**LISTE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 octobre 2025**

Numéro DÉLIBERATION.	OBJET	DÉCISION
800DE2532N01	Rapport Territoire de l'Orne -2024	Adoptée
800DE2532N02	Rapport sur le Prix et la Qualité- assainissement non collectif et collectif 2024	Adoptée
800DE2532N03	Rapport sur le Prix et la Qualité- Eau 2024	Adoptée
800DE2532N04	Avis dossier installations classées – Scierie Feillet	Adoptée
800DE25232N05	Tarifs locations local Secours Catholique et Croix Rouge	Adoptée
800DE2532N06	Foyer Gaston Tessier – Fin Bail	Adoptée
800DE2532N07	Remboursement destruction nid de frelons asiatiques	Adoptée
800DE2532N08	Maison Rue de Paris - Abandon	Adoptée
800DE2532N09	Forfaits Gîtes Yvrandes	Adoptée
800DE2532N10	Cession Chemin la Goulière	Adoptée
800DE2532N11	Participation raccordements réseaux – Les Hauts Champs	Adoptée
800DE2532N12	Acquisition parcelles – Rue du Docteur Coulombe	Adoptée
800DE2532N13	Acquisition salle Petite A	Adoptée
800DE2532N14	Acquisition parcelle ZD 23 – Conseil Départemental	Adoptée
800DE2532N15	Dénomination des voies	Adoptée
800DE2532N16	Dénomination des lieux-dits	Adoptée
800DE2532N17	Néant	
800DE2532N18	Décision modificative	Adoptée
800DE2532N19	Débat d'orientation Budgétaire	Adoptée
800DE2532N20	Subvention Conseil Départemental – piste cyclable – Les Hauts Champs	Adoptée

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
23 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUDSON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N01 Rapport TE 61 2024

Madame le Maire donne la parole à Benoît Rault, Vice-président au TE 61, pour la présentation du rapport d'activités du TE 61.

Il rappelle que le Territoire d'Énergie de l'Orne (TE 61) est un syndicat mixte propriétaire des réseaux électriques. Ce syndicat réalise l'enfouissement des réseaux (dont 220 000 € d'investis dans la Rue de Paris à Tinchebray), la sécurisation des lignes basse tension, renforcement des lignes, des extensions et des interventions dans le cadre des intempéries : cela représente, pour le TE 61, 14 045 832 € HT de travaux sur le réseau électrique basse tension.

En 2024, le TE a poursuivi le déploiement du Plan Corps de Rue Simplifié, permettant de visualiser les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et d'éclairage public.

Le TE propose aussi d'auditer des bâtiments publics pour définir les objectifs et les priorités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport d'activités 2024 du TE 61.

Ainsi fait et délibéré,
 Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
 Frédérique ROULLIER



Le Maire,
 Josette PORQUET






Rapport d'activités 2024

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-2000049765-8000DE2532N01-DE
A G E D I



Électricité / Éclairage public / Gaz / Cartographie
Développement des énergies renouvelables / Maîtrise de l'énergie

SOMMAIRE

Éditorial.....	p.3
Qui sommes-nous ?.....	p.4
Les événements de l'année 2024.....	p.5/6
RÉSEAUX.....	p.7
Réseaux électriques.....	p.8
Enfouissement / renforcement / sécurisation fils nus.....	p.9
Analyse du critère B.....	p.10
Communes urbaines / Gaz / Communication sur les travaux	p.11
Extension réseau BT sur le domaine public.....	p.12
Radars pédagogiques.....	p.12
Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).....	p.13
Éclairage public.....	p.14 / 15
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	p.16
Électromobilité et station Gaz Naturel Véhicules.....	p.17
Conseils énergétiques.....	p.18 / 19
Photovoltaïque.....	p.20
Chaufferies bois-énergie et réseaux de chaleur.....	p.21
Groupements d'achats d'énergies.....	p.22
COMMUNICATION / MAISON DE L'ÉNERGIE.....	p.23
Exposition sur le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie.....	p.24
Concours LES ÉCOLOUDSTICS.....	p.25
BUDGET.....	p.26
L'équipe du Te61.....	p.27

Date de transmission de l'acte 06/07/2025
Date de réception de l'ARC 06/12/2025
061-200049765-8000D23901 DE
AGE D

Rapport d'activités 2024

Réalisation : service communication Territoire d'Énergie Orne.
Directeur publication : Philippe Auvray.
Imprimé par : Imprimé par EA ANAIS Édition & Numérisation
10 rue de l'expansion - 61000 Cerisé
Rapport annuel. Exemplaires édités : 800
Photos : Territoire d'Énergie Orne (Te61), Freepik, Franck Lecrenay



ÉDITORIAL



L'année 2024 a été marquée par des tempêtes hivernales de fortes intensités relevant la vulnérabilité de certaines infrastructures électriques de notre département. Avec le soutien de l'État, le Te61 s'est mobilisé pour renforcer la résilience des réseaux, obtenant d'investir 4,5M€ supplémentaires dans l'Orne. Je tiens à remercier une nouvelle fois les équipes techniques, les élus locaux et l'ensemble des intervenants pour leur réactivité et leur implication face à ces situations.

Fidèle à ses missions, le Te61 a poursuivi activement son engagement en faveur de la transition et de la sobriété énergétique. Le programme « Fonds vert » dédié à l'éclairage public a permis de remplacer des luminaires vétustes et énergivores par des équipements modernes et performants, réduisant ainsi la consommation d'énergie des communes. La mise en service de la chaufferie bois-énergie et du réseau de chaleur de Rémalard-en-Perche illustre également notre capacité à mobiliser des ressources locales pour une transition durable de notre territoire.

En apportant des services tels que le conseil énergétique sur les bâtiments publics, le développement des énergies renouvelables ou encore le groupement d'achat d'électricité, le syndicat reste un partenaire stratégique pour les collectivités en matière de maîtrise de la demande en énergie, dans un contexte économique trouble. Notre adhésion au réseau « GÉNÉRATEURS NORMANDIE », porté par l'ADEME, vient renforcer cet axe essentiel pour notre syndicat : les collectivités peuvent ainsi faire appel au Te61 pour toute question liée à l'émergence d'un projet photovoltaïque ou éolien sur leurs territoires. Elles bénéficient ainsi de conseils neutres et objectifs pour les aider afin de les accompagner dans la prise de décisions.

L'innovation reste également au cœur de nos actions, notamment à travers le service cartographie. La mise à disposition du Plan Corps de Rue Simplifié à nos adhérents et le futur Jumeau numérique, outil de modélisation en trois dimensions du territoire, précurseur en France, qui devrait voir le jour en 2026, en sont des exemples concrets.

Les chantiers et projets auront été nombreux en 2024. Je tiens à saluer ici l'engagement des élus, la confiance des collectivités, le professionnalisme de nos agents et le soutien précieux de nos partenaires institutionnels et financiers.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités.

Philippe Auvray

Président du Territoire d'Énergie Orne.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N01-DE
A G E D I



Historiquement :
un syndicat d'électrification rurale

Créé en 1948 sous le nom de SDCEO (Syndicat Départemental des Communes Électrifiées de l'Orne), le Territoire d'Énergie Orne, ou appelé usuellement le «Te61», est un syndicat mixte fermé qui réunit les 385 communes du département.

Toutes les collectivités adhèrent au Territoire d'Énergie Orne pour sa compétence fondatrice : autorité organisatrice de la distribution de l'électricité.

Il effectue, pour le compte des collectivités adhérentes, les travaux d'électrification : renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux.

LES TRAVAUX

16 325 000 € HT (réseaux électriques, éclairage public, télécom)
Environ 687 chantiers par an
160 emplois générés dans l'Orne

Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Te61 accompagne ses adhérents dans de nouvelles compétences telles que le gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables, la mobilité, les réseaux de chaleur bois-énergie, l'achat d'énergies ou encore les conseils énergétiques sur les bâtiments publics.

Il apporte une expertise technique, qui serait difficile à mettre en œuvre à l'échelle d'une collectivité.

LE Te61 ŒUVRE AVEC LES COLLECTIVITÉS POUR UN AMÉNAGEMENT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET COHÉRENT.



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
06-2004975-800DE2532N01-DE

ÉLECTRICITÉ

CHAUFFERIE BOIS-ÉNERGIE

RÉSEAUX DE CHALEUR

COLIEN

ÉCLAIRAGE PUBLIC

GAZ

CONSEILS ÉNERGÉTIQUES

PHOTOVOLTAÏQUE

MOBILITÉS DURABLES (bornes de recharge pour véhicules électriques, station biogaz naturel véhicules)

GROUPEMENTS D'ACHATS D'ÉNERGIES

SIG/GÉORÉFÉRENCEMENT

MÉTHANISATION

LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2024



Janvier - Le Te61 obtient la certification "Veritas"

En 2023, Gaël Deschamps a rejoint le service cartographique du Te61 pour assurer la mission de géoréférencement et de détection des réseaux afin de maîtriser la qualité des relevés. C'est dans ce contexte que le syndicat, en tant qu'exploitant de réseaux d'éclairage public, a souhaité s'engager dans une démarche de certification. Les objectifs :

- Garantir une équité par rapport aux entreprises pour qui cette assermentation est obligatoire;
 - Affirmer l'attachement du Te61 au respect des normes en vigueur;
 - Attester d'un service de qualité auprès de nos adhérents.



Février - Rencontre régionale du réseau CARTE Normandie au Te61

La Communauté des Animateurs de Réseaux Tertiaire (CARTE) réunit les spécialistes de l'efficacité énergétique (économies de flux, conseillers en énergies partagés, chargés d'efficacité énergétique...) au niveau national mais également en région. Ce groupement a été créé pour renforcer les échanges entre les différents acteurs et ainsi mutualiser les ressources. Portée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), la rencontre CARTE Normandie s'est déroulée le 13 février au Te61. Cette journée a été rythmée par des plénières (point d'actualités réglementaires), des retours d'expériences et des ateliers ludiques.



Mars - Matinale éclairage public à destination des collectivités

Organisée à destination des élus, cette matinale a permis de faire le point sur les obligations réglementaires en matière d'éclairage public. Une cinquantaine de participants ont assisté à une présentation centrée sur les horloges connectées, avec l'intervention d'un fabricant venu répondre aux questions techniques. Le Te61 a profité de l'occasion pour rappeler les outils à disposition des communes : le PCRS pour géoréférencer les réseaux sensibles et l'outil DT-DICT simplifié. Plus d'informations page 15.



Mai - Comité départemental pour la transition écologique et énergétique

Le 24 mai 2024, Sébastien Jallet, Préfet de l'Orne, a réuni le comité départemental pour la transition écologique et énergétique au Te61, en présence de Florence Richard, secrétaire générale à la planification écologique de la préfecture de Normandie. Ce comité vise à favoriser le partage d'informations et à mobiliser l'ensemble des acteurs autour des enjeux de la planification écologique. Ce temps d'échanges a été l'occasion de réaliser un point d'étape dans l'Orne sur le déploiement des énergies renouvelables et la préparation des nouveaux contrats de réussite pour la transition écologique.



Mai - Concours "Les Écoloustics" : Hauterive récompensé au niveau national

La classe de CM1- CM2 de l'école "Les 3 Rives" d'Hauterive a remporté le concours national Les Écoloustics. Les élèves se sont rendus à Paris pour une remise de prix officielle dans les locaux de la FNCCR. Pour les récompenser, ils ont pu visiter la Cité des Sciences et de l'industrie. Porté localement par le Te61 depuis 2018, le concours Écoloustics vise à sensibiliser les classes de CM1 / CM2 et 6^{ème} de l'Orne à la transition énergétique. Dossier complet page 25.



Les syndicats normands participent au Congrès FNCCR 2024

Le 26 et 28 juin 2024, le Territoire d'Énergie Orne a participé au 39^e congrès de la FNCCR, qui s'est tenu au centre Micropolis de Besançon. Ce rendez-vous majeur rassemble les collectivités engagées dans les services publics de l'énergie de l'eau, du numérique et des déchets. Le Président du Te61, Philippe Auvray, est intervenu lors d'une table ronde sur les contrats de concession électrique et de gaz. Le syndicat était également présent aux côtés du SDEM14, Siege27, SDEM50 et SDE76 sur le stand du Territoire d'Énergie Normandie (TEN). L'occasion de valoriser les missions, les actions concrètes et le dynamisme des syndicats normands dans la transition énergétique et les réseaux.





Août - Le Te61 reçoit le Président Directeur Général de l'ADEME

Philippe Auvrat a eu l'honneur d'accueillir Sylvain Waserman, Président Directeur Général de l'ADEME, à la Maison de l'énergie, en présence du Préfet de l'Orne, du Sénateur Olivier Bitz et de nombreux élus. Cette visite a permis de découvrir l'exposition pédagogique sur le mix énergétique et de montrer l'engagement du Te61 en faveur de la sensibilisation à la transition énergétique. Une trentaine d'élus ont participé à un temps d'échange avec M. Waserman autour des enjeux du bois-énergie et de la méthanisation. La journée s'est conclue par la signature d'une convention de partenariat entre l'ADEME et le Te61 pour le développement de réseaux de chaleur.



Septembre - Le syndicat fête ses 10 ans

Le vendredi 27 septembre 2024, le Te61 a fêté ses 10 ans lors d'un événement marquant à la Maison de l'énergie, en présence de Monsieur Sébastien Jallet, Préfet de l'Orne, Madame Véronique Louwagie qui représentait le Conseil Départemental de l'Orne et de nombreux élus locaux. Ce moment a permis de revenir sur l'histoire du syndicat et de saluer son rôle essentiel dans l'accompagnement des collectivités dans leur transition énergétique. À cette occasion, des Présidents de différents syndicats d'énergie ont pu remettre les médailles à des élus investis depuis plus de 20 ans, soulignant leur dévouement et leur rôle clé dans les réalisations du syndicat.



Octobre - Le Te61 présent au congrès des Maires de l'Orne

Le Territoire d'Énergie Orne a participé au congrès de l'Association des Maires de l'Orne (AMO) le 10 octobre 2024 à Argentan. L'occasion pour les élus de rencontrer les équipes du syndicat et d'échanger autour des projets portés sur leur territoire. Lors de cette édition, M. Gérard Tanguy, maire de Pontchardon, a été récompensé des Victoires de l'Investissement Local, un prix organisé par la Fédération Régionale des Travaux Publics avec les associations de maires et la Région Normandie, pour les travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public effectués dans le bourg de la commune. Ce chantier d'ampleur d'un coût total de plus d'1 million d'euros a été piloté et financé à hauteur de 756 510 € par le Te61.

Décembre - Le Te61 rejoint "LES GÉNÉRATEURS Normandie "

Le Territoire d'Énergie Normandie (regroupant les 5 syndicats d'énergies normands : Te61, SDEC Energie, SDEM50, Siège27, SDE76) a rejoint le réseau « Les GÉNÉRATEURS » porté par l'ADEME. Désormais, un réseau régional de conseillers de proximité est à la disposition des collectivités pour les accompagner dans l'émergence des projets solaires photovoltaïques et éoliens, à l'échelle communale et intercommunale. Les GÉNÉRATEURS Normandie fournissent une mission d'appui, d'animation et de conseil permettant de renforcer l'ingénierie territoriale des collectivités en matière d'énergie renouvelable via une information de premier niveau pour le montage de projet.



LES GÉNÉRATEURS
Le réseau qui donne une **nouvelle énergie** à votre territoire

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-800DE2532N01-DE
AGEDI

Vie syndicale

688 élus ont été accueillis en réunion autour de :

- 4 comités syndicaux
- 7 bureaux syndicaux
- 9 comités de direction





Réseaux

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N01-DE
A G E D I



BASSE TENSION



206 CHANTIERS
mis en service en 2024

En 2023

241 chantiers
ont été mis en service.

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX PAR CATÉGORIE

Enfouissement des réseaux (Collectivités urbaines et rurales) : **4 679 166 € HT**

Sécurisation : **4 383 333 € HT**

Renforcement : **4 237 500 € HT**

Extension : **583 333 € HT**

Intempéries : **1 162 500 € HT**

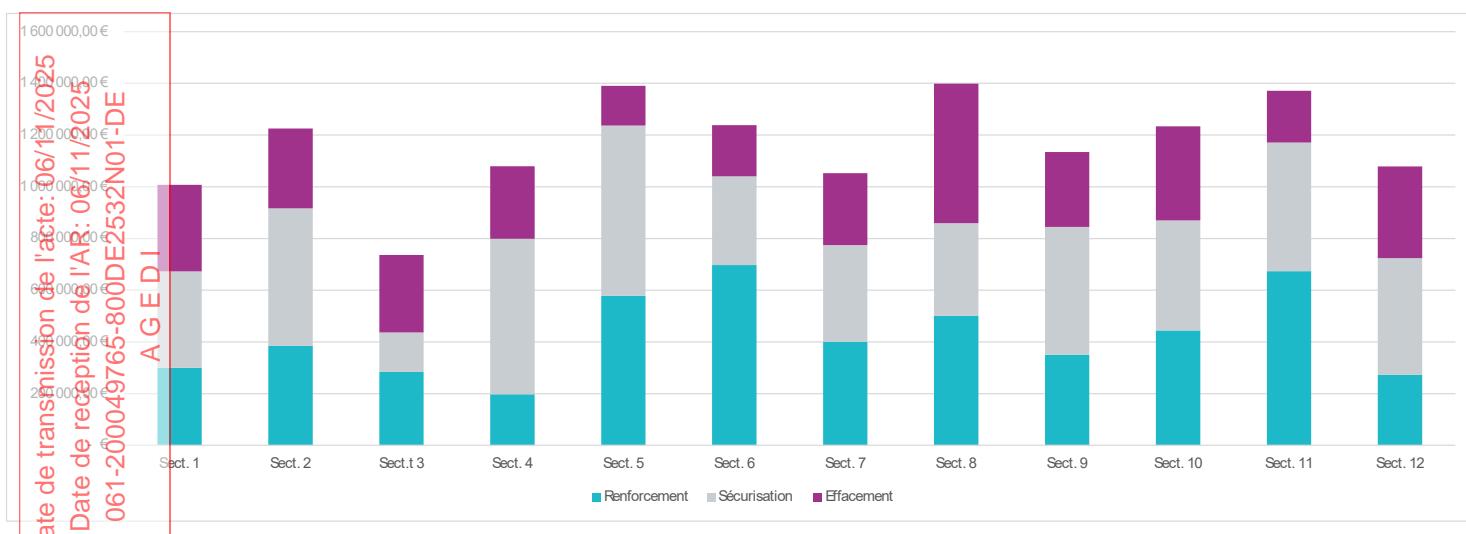
15 045 832 € HT

INVESTIS PAR LE Te61

SUR LE RÉSEAU
ÉLECTRIQUE
BASSE TENSION



Répartition des investissements (dotations) réalisés par secteur en 2024 (en € TTC)

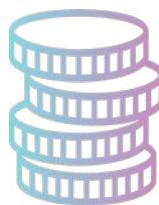


29 chantiers d'enfouissement
100 000 € HT en moyenne par chantier

Communes rurales

ENFOISSEMENT DES RÉSEAUX

La mise en souterrain des lignes électriques est destinée à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement, notamment dans les centres-bourgs.



MONTANT DES TRAVAUX : **3 012 500 € HT**
FACÉ : 683 700 €

Te61 fonds propres : 2 328 800 € HT

Afin d'éviter les interventions multiples sur la voirie et de rationaliser les coûts, le Territoire d'Énergie Orne coordonne l'enfouissement des réseaux électriques avec la dissimulation conjointe d'autres réseaux aériens, comme les réseaux d'éclairage public et de téléphonie.

Le syndicat est attentif à l'organisation du chantier pour une réalisation dans les délais les plus courts et dans le respect d'une démarche de qualité.



RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Les travaux de renforcement ont pour but de résorber les chutes de tension électrique et d'ajuster les besoins en puissance.

MONTANT DES TRAVAUX : **4 237 500 € HT**
FACÉ : 2 992 000 €
Te61 fonds propres : 1 245 500 € HT

Pour tout problème de chute de tension électrique, un formulaire en ligne est disponible sur notre site www.te61.fr > "Un problème sur les réseaux ?"

Fils nus



Remplacement des fils nus par un câble aérien torsadé

SÉCURISATION FILS NUS

La sécurisation des réseaux vise à résorber les fils nus qui sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques.

Il existe plusieurs sections de fils nus. Les vulnérables sections sont les plus sensibles à ces aléas.

POUR LES COMMUNES RURALES,
CES TRAVAUX SONT FINANÇÉS À 100 %
PAR LE Te61.

En 2022 :

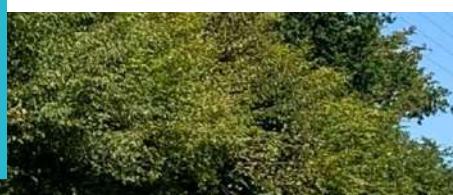
93 km DE FILS NUS

DONC : 306 km DE FILS NUS FAIBLES
SECTIONS SUPPRIMÉS PAR LE Te61.

MONTANT DES TRAVAUX : **4 383 333 € HT**

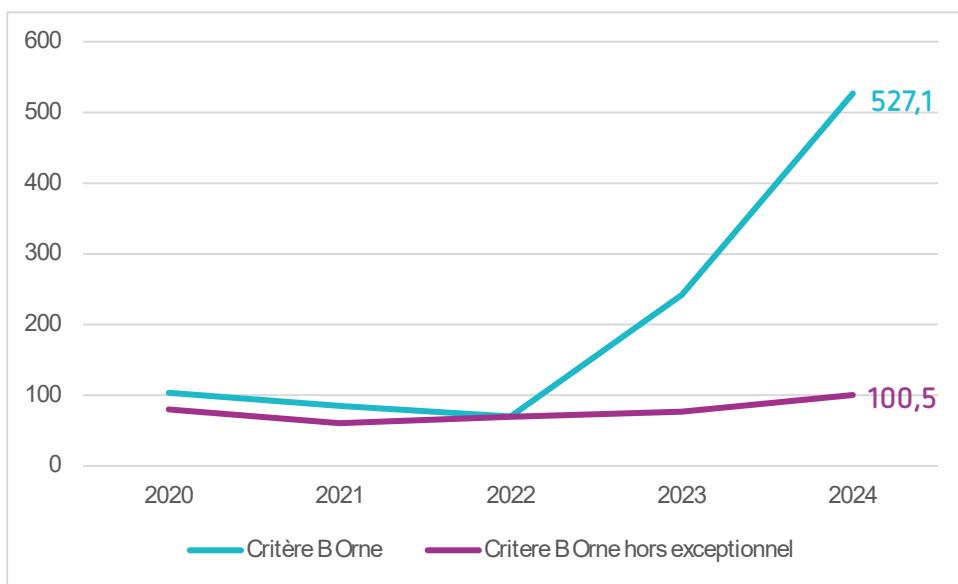
FACÉ : 2 598 400 €

Te61 fonds propres : 1 784 933 € HT



ANALYSE DU "CRITÈRE B"

TEMPS DE COUPURE ANNUEL MOYEN PAR UTILISATEUR SUR LE RÉSEAU BASSE TENSION (EN MINUTES)



Qu'est-ce que le critère B ?

Le critère B est un indicateur de qualité qui représente la durée moyenne annuelle de coupure par utilisateur du réseau public de distribution Basse Tension (BT).

1H45 : C'EST LA DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS (BASSE TENSION)



Nombre de clients mal alimentés en électricité dans l'Orne

EN 2022
592 CLIENTS SECTEUR RURAL
100 CLIENTS SECTEUR URBAIN

EN 2023
380 CLIENTS SECTEUR RURAL
68 CLIENTS SECTEUR URBAIN

EN 2024
297 CLIENTS SECTEUR RURAL
76 CLIENTS SECTEUR URBAIN



ENEDIS

LA TEMPÊTE CAETANO, RESPONSABLE DE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE COUPURE.

En novembre 2024, la tempête Caetano a frappé l'Orne en combinant vents violents et neige collante. Ces conditions ont entraîné d'importants dégâts sur les réseaux électriques, privant 35 000 foyers ornais d'électricité. Plus de 70 départs HTA ont été touchés, nécessitant une mobilisation immédiate.

Une intervention rapide et coordonnée

Le Te61 a assuré la coordination entre les équipes techniques, les collectivités et les entreprises partenaires, tout en informant les élus sur l'avancée des travaux.

Les équipes d'Enedis, gestionnaire du réseau électrique, ainsi que les entreprises partenaires du Te61, se sont mobilisées pour rétablir l'électricité dans les plus brefs délais.

4,5 millions d'euros supplémentaires investis.

Le syndicat a souhaité s'engager pour permettre d'accélérer concrètement la résilience des réseaux basse tension dans l'Orne. Ainsi, plusieurs demandes d'aides ont été déposées auprès de l'État ce qui a permis d'obtenir des fonds supplémentaires pour investir sur les secteurs prioritaires.

EN 2024

- > 930 000 € attribués par le FACÉ
- > 232 500 € de fonds propres du Te61

Ce qui a représenté...

- > 1.16 M € d'investissements
- > 14 chantiers réalisés

MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉNERGIE
L'avenir
Énergie
Transition



8 chantiers d'enfouissement ont été réalisés en 2024

Collectivité	Localisation	Montant des travaux (TTC)	Financement du Te61
ALENCON	Rue Boucher de Perthes	200 000 €	100 000 € (50%)
ARGENTAN	Quartier des trois croix (Tranche2)	400 000 €	200 000 € (50%)
BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAGNOLES-DE-L'ORNE)	Rue de la Sergenterie de Javains	200 000 €	200 000 € (100%)
DAMIGNY	Rue de Bellevue (étude travaux 2025)	25 000 €	12 500 € (50%)
FLERS	Rue de la Géroudière	55 000 €	41 250 € (75%)
LA FERTÉ MACÉ	Rue de la teinture	153 000 €	114 750 € (75%)
LA SELLE LA FORGE	Rue Paul Garnier (une tranche)	236 000 €	236 000 € (100%)
SÉES	Rue Crémel	243 000 €	182 250 € (75%)
SÉES	Rue d'Argentan	228 000 €	171 000 € (75%)
ST GEORGES DES GROSEILLERS	Rue de la Garenne (complément)	40 000 €	30 000 € (75%)
TINCHEBRAY	Route de vire - rue de Paris - Boulevard du nord (Tranche2)	220 000 €	110 000 € (50%)
Total		2 000 000 €	1 397 750 €

EXTENSION DU RÉSEAU BASSE TENSION SUR LE DOMAINÉ PUBLIC



Le Territoire d'Énergie Orne est maître d'ouvrage sur tous les projets publics où le demandeur initial est une collectivité rurale ou urbaine reversant au minimum 50 % de la taxe d'électricité au syndicat.



En 2024, 16 chantiers d'extension ont été réalisés. Soit 529 000 € HT de travaux financés à 80% par le Te61.

Le Te61 accompagne à hauteur de 80 % les dossiers d'extension de réseaux basse tension sur le domaine public.

Pour tout dossier dont le demandeur est une collectivité, l'extension de réseau est réalisée par le Te61 : de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme par la collectivité en charge de l'urbanisme à la demande de raccordement.



urbanisme@te61.fr

ANNÉE 2024 | COMMUNICATION SUR LES TRAVAUX

Pour chaque chantier finalisé, une inauguration des travaux est toujours appréciée. Le service communication du Te61 réalise les invitations et un communiqué de presse qui reprend les étapes du chantier ainsi que le détail des financements.

À la demande de la commune, il est aussi possible de communiquer sur les chantiers en cours.

10 CHANTIERS
INAUGURÉS
EN 2024
Date de transmission de l'AF 06/11/2025
Date de réception de l'AF 06/11/2025
AGE DE

**2 POINTS PRESSE ORGANISÉS
LORS DE RÉUNIONS
DE CHANTIERS**



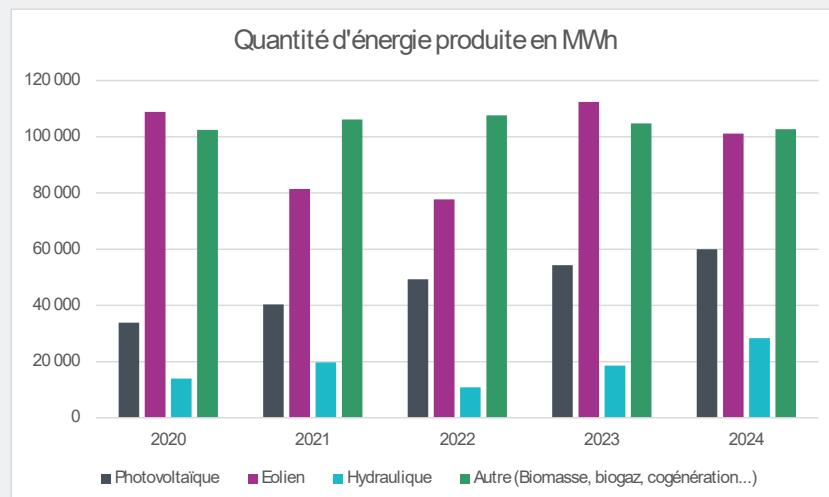
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUVELABLE

Clients producteurs

733 raccordements < 36 kVA
123 raccordements 36 kVA < C4 < 250 kVA
4 raccordements C3/C2 > 250 kVA

Clients consommateurs

536 raccordements d'installations neuves < 36 kVA
39 raccordements C4
8 raccordements C3/C2



Puissance raccordée d'origine renouvelable dans l'Orne en 2024 : 178 268 kVA



ÉOLIEN
53 280 kVA



PHOTOVOLTAÏQUE
79 508 kVA



BIMASSE, BIOGAZ, COGÉNÉRATION...
36 681 kVA



HYDRAULIQUE
8 799 kVA

GAZ



Le Territoire d'Énergie Orne exerce la compétence « d'Autorité Organisatrice du service public de Distribution de Gaz » (AODG) pour les collectivités qui ont souhaité lui transférer cette compétence optionnelle.

Pour le compte de la collectivité adhérente, le Territoire d'Énergie Orne contrôle l'application du cahier des charges par le concessionnaire et veille au renouvellement des réseaux de gaz afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant.

Cette compétence peut également concerner les communes non desservies dans le cas où elles souhaiteraient l'être. Pour étudier les projets de desserte, le Territoire d'Énergie Orne propose une expertise sur la rentabilité et la faisabilité de l'opération. Si les conditions sont réunies, une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pourra ensuite être passée.

RADARS PÉDAGOGIQUES

Depuis 2016, le Territoire d'Énergie Orne propose aux collectivités la possibilité d'installer des radars pédagogiques.

Dans le cadre d'une convention individuelle, le Te61 réalise un accompagnement technique, financier et réglementaire : du choix du matériel jusqu'à la pose.

Véritable outil de prévention, le radar pédagogique permet à la commune de récolter de précieuses indications grâce à une analyse précise des données.

Il aide à établir un lien entre la réglementation locale et le comportement des usagers sur la route.

Date de transmission et réception de l'acte : 06/11/2022
Date de réception de l'acte : 06/11/2022
Code ID : 061-0004768-000232NCH-DE

Le saviez-vous ?

Après une période de location il est tout à fait possible pour la collectivité d'acquérir le radar pédagogique.



Au total depuis 2019

134 radars pédagogiques du Te61 ont été installés sur le département



LE PCRS CONTINUE SON DÉPLOIEMENT

En 2024, le Territoire d'Énergie Orne a poursuivi avec rigueur le déploiement du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), un outil clé pour la gestion et la sécurisation des réseaux. Tout au long de l'année, des contrôles approfondis ont été réalisés pour garantir la fiabilité du PCRS et s'assurer de sa précision.



- Juin :** comité de pilotage, point sur l'avancement du projet et son actualité.
- Septembre :** la Commission européenne a attribué une subvention FEDER couvrant 60 % du financement du projet PCRS image.
- Octobre :** les images et données vectorielles du PCRS ont été mises à disposition sur la plateforme des services, avec des accès fournis à tous les partenaires.

Ils ont adhérés au PCRS en 2024

- > Commune de Saint-Pierre d'Entremont
- > Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe



*CRIGE : Coordination Régionale de l'Information Géographique Normandie.

LE TE61 INVITÉ À PARTAGER SON RETOUR D'EXPÉRIENCE LORS DE LA RENCONTRE RÉGIONALE : " PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ : ENJEUX ET AVENIR EN NORMANDIE "

La Région et la CRIGE Normandie* ont organisé le jeudi 22 janvier 2024 à l'Abbaye aux Dames de Caen une réunion de présentation sur le thème du PCRS. Cet évènement à destination des acteurs publics normands (collectivités) et des nationaux (gestionnaires de réseaux) avait pour objectif de faire le point sur les initiatives menées en Normandie.

C'est autour du thème de la table ronde « *Comment faire avancer les projets PCRS en Normandie et favoriser leur pérennisation ?* » que les invités ont pu échanger leurs points de vue. En tant que porteur de projet, le Te61 a partagé son expérience en exposant les avantages et les freins rencontrés pour le déploiement du PCRS dans l'Orne.

UN "JUMEAU NUMÉRIQUE 3D"



Dans une dynamique de modernisation des données territoriales, le Territoire d'Énergie Orne et la Région Normandie à travers le fonds européen de développement régional FEDER portent le projet de la mise en place d'un jumeau numérique, en 3 dimensions, sur le département de l'Orne. Zoom sur ce dispositif ambitieux et innovant.

Un jumeau numérique est une réplique virtuelle fidèle à la réalité, construite à partir d'une modélisation 3D détaillée du territoire, dans laquelle il est possible d'intégrer des données variées : bâtiments, routes, réseaux d'eau et d'électricité, espaces verts, etc. Mise à jour régulièrement, cette représentation reflète l'état actuel du territoire et permet d'en simuler l'évolution. Les données du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) constitueront le socle de ce futur dispositif.

Les outils numériques du Te61 au service de votre territoire !

Le Territoire d'Énergie Orne met à votre disposition un portail cartographique interactif, puissant et intuitif. Accessible à tout moment depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, cet outil vous permet de visualiser et de gérer efficacement les données de votre territoire.

En quelques clics, accédez aux... :

- Réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et d'éclairage public
- Données d'urbanisme de votre commune
- Chemins pédestres, itinéraires de randonnée et votre plan vélo
- Cimetières communaux...

Vous pouvez aussi recevoir et répondre aux DT-DICT sur vos réseaux via le fond de plan réglementaire PCRS.

ADHÉRENTS 2024

- > Cdc des hauts du perche
- > Syndicat d'eau du haut perche (SIAEP)



LES ÉTAPES DU PROJET

- Mai 2024 : Délibération sur le montage financier et identification des postes de dépenses
- Juin à sept. 2024 : Rencontres des prestataires et réalisation de maquettes 3D
- Sept. 2024 : Dépôt du dossier FEDER
- Sept. - déc. 2024 : Rencontres de certains acteurs locaux (CD61, Préfecture, DDT, SDIS, EPCI)

Objectif : mise à disposition et formation des utilisateurs courant 2026

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception en l'AR: 06/11/2025
Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception en l'AR: 06/11/2025
AGENDA



ÉCLAIRAGE PUBLIC



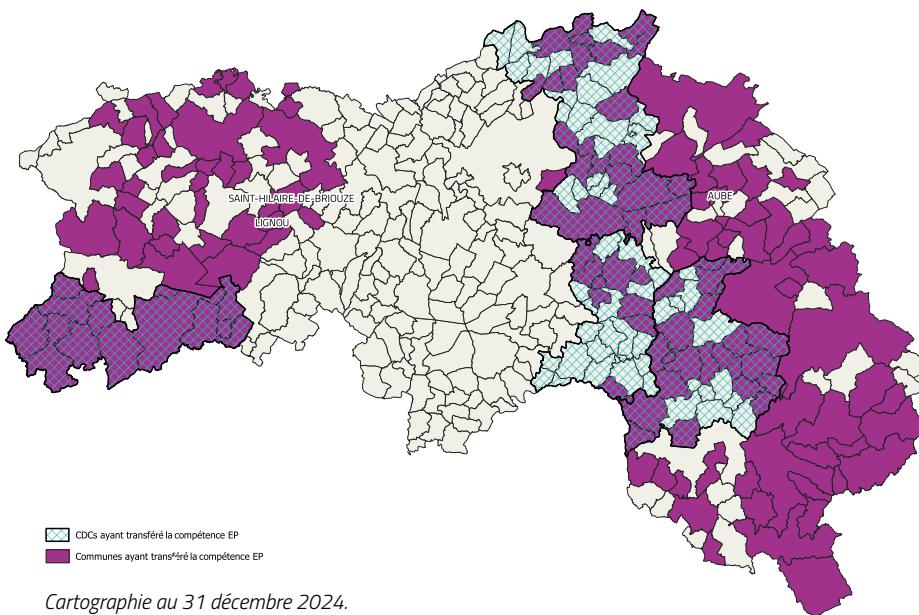
Dans le cadre de la compétence éclairage public, le Territoire d'Energie Orne accompagne ses adhérents dans la sobriété énergétique. La compétence comprend indissociablement l'investissement et la maintenance des installations.

Les collectivités bénéficient de l'expertise technique et réglementaire du syndicat (performance des lampes, système de gestion de l'éclairage, réglementations en vigueur, contrôle du parc...) qui œuvre pour une gestion de l'éclairage public juste, respectueuse de l'environnement et qui assure la sécurité et le confort des administrés.



Chiffres clés 2024

- 153 collectivités adhérentes
- 23 500 points lumineux à fin 2024
- 4 collectivités ont transféré la compétence au Te61 en 2024
- 22 enfouissements de réseaux réalisés
- 1 928 000 € TTC investis par le Te61
- 21 candélabres solaires installés

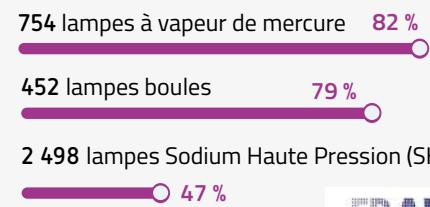


Cartographie au 31 décembre 2024.

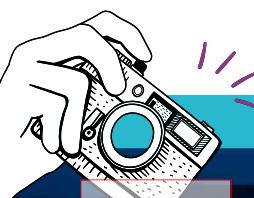
AVANCEMENT DU "FONDS VERT"

Le programme Fonds vert finance et accompagne les collectivités dans la rénovation des parcs d'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone.

1^{er} programme - points lumineux en commande ou changés :



Le 2^{ème} programme a été validé courant 2024 pour le changement de 696 points lumineux.



LUMIÈRE SUR QUELQUES RÉALISATIONS....

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
06/12/20049765-8000DE2532N01-DE
AGE DI



Athis Val de Rouvre
Aire intergénérationnelle



Bagnoles de l'Orne Normandie
Place de la Gare



CDC Vallée de la Haute Sarthe
Aménagement du lac

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET OBJETS CONNECTÉS

Le syndicat obtient un financement du programme LUM'ACTÉE.

Les "horloges connectées" sont des dispositifs récents qui permettent de gérer à distance l'éclairage public. Implantées dans les armoires électriques, ces horloges sont couplées avec une application disponible sur différents supports tels que les téléphones mobiles ou les ordinateurs. L'utilisateur peut donc facilement et instantanément piloter les horaires d'éclairage. Cet outil offre une plus grande souplesse aux collectivités qui peuvent donc, de façon autonome, adapter les horaires lors de manifestations ou être réactives en cas d'intempéries par exemple.

En 2023, notre service éclairage public a testé cette installation auprès d'une collectivité. L'expérience étant concluante, le Te61 a souhaité aller plus loin en faisant l'acquisition d'équipements supplémentaires pour ainsi enrichir l'offre proposée aux adhérents.

C'est dans ce contexte que les élus ont accepté de déposer une demande de financement auprès d'ACTEE. Celle-ci a été accordée en 2024 dans le cadre du programme "LUM'ACTEE+" avec une prise en charge à 50 % du montant de la commande. Au total, ce sont donc 50 horloges connectées qui sont actuellement en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire.

Matinale



>> En 2024,

le Te61 réalise un guide de prescriptions techniques à destination des adhérents.

Parmi les nouveautés de l'année, le service éclairage public a créé un cahier des charges à destination des aménageurs facilitant l'intégration des nouveaux réseaux d'éclairage dans le patrimoine communal. Ce guide constitue une véritable feuille de route pour les collectivités, en définissant des prescriptions techniques précises qui garantissent la qualité, la sécurité et la performance des installations. Il vise à harmoniser les pratiques pour un éclairage public durable et efficient, tout en simplifiant les démarches.

Géoréférencement des réseaux d'éclairage public

Le saviez-vous ?

Géoréférencer votre réseau d'éclairage public et répondre aux DT-DICT avec un réseau localisé est une obligation légale (1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des réseaux sensibles). Le Territoire d'Énergie Orne accompagne les collectivités dans cette démarche en proposant une prestation clé en main.

L'ensemble des données récoltées sont vérifiées et ajoutées directement dans l'espace numérique dédié à l'éclairage public. Ainsi, chaque adhérent peut consulter en quelques clics son patrimoine et déclarer une panne par exemple.

Le portail "Next'DICT", accessible depuis cet espace, permet quant à lui de répondre aux DT-DICT en seulement quelques clics.

- Le géoréférencement en 2024...**
- > 68 826 mètres linéaires ont été géoréférencés par le Te61
 - > 58 319 mètres linéaires ont été géoréférencés par le prestataire
 - > 9 chantiers ont été contrôlés par le Te61

ACTEE | **FNCER**
Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Energétique



29 mars 2024

Un sujet central de la matinale

"L'éclairage public au cœur de nos villages"

Comme chaque année, le Te61 a organisé une matinale dédiée à l'éclairage public. Ce temps d'échanges a pour but d'aborder les questions d'actualités et de rappeler les obligations réglementaires. Une cinquantaine d'élus ont participé à cette session principalement portée sur le sujet des horloges connectées. À cette occasion, une présentation détaillée a été faite par une entreprise qui développe ce matériel, ce qui a permis de répondre concrètement aux interrogations de l'assemblée.

Un point a également été fait sur les outils mis à disposition par le syndicat pour faciliter les démarches réglementaires comme l'utilisation du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) comme fond de plan pour géoréférencer les réseaux sensibles ou encore l'utilisation de l'outil qui permet en quelques clics de répondre aux DT-DICT.

Au Te61, un agent géomètre-topographe est spécialisé dans ce domaine. Le syndicat est certifié par la société « Bureau Véritas » en tant que prestataire en localisation des réseaux pour l'option géoréférencement et détection.





Transition Energétique

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N01-DE
A G E D I



ÉLECTROMOBILITÉ



Le Territoire d'Énergie Orne exerce, depuis 2015, la compétence : « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables » (IRVE). C'est à ce titre que le syndicat a piloté le déploiement du réseau de bornes électriques baptisé "61mobility" dans l'Orne.

Les bornes sont réparties tous les 15-20 Km, dans un maillage départemental validé selon les critères de l'ADEME, en concertation avec les acteurs locaux (Région, Département, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - PETR) et les collectivités ayant transféré la compétence IRVE au Te61.



Accélérées
22 kVA



Rapides
50 kVA



Très hautes puissances
160 kVA



Au 31 décembre 2024.



232 points de charge dans l'Orne

Accessibles 24h/24 - 7j/7 par carte bancaire sans contact ou par badge d'un opérateur de mobilité

BILAN DU RÉSEAU 61 MOBILITY EN 2024

- 17 445 RECHARGES
- 304 894 kWh CONSOMMÉS
- 17,5 kWh en moyenne PAR RECHARGE

www.61mobility.fr



STATION Gaz Naturel Véhicules



CHIFFRES 06/11/2025
Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N01-DE

AGE DI
Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N01-DE



46 véhicules
ont utilisé la station tout
au long de l'année

avec 1 707
avitaillements
contre 1 288 en 2023



+ 32 %
Augmentation
des avitaillements
par rapport à 2023



95 %
des avitaillements
ont lieu entre
7h et 18h



19 888 kg
de gaz consommé
contre 17 243 en 2023



Les collectivités peuvent faire appel au Territoire d'Énergie Orne pour auditer un ou plusieurs de leurs bâtiments publics. Le conseiller réalise un bilan énergétique et définit les objectifs et les priorités.

Il propose des solutions concrètes pour réduire les dépenses en maîtrisant les consommations et en limitant l'impact environnemental.

Le poste de conseiller en énergie partagé du Te61 est financé par l'ADEME.



Ici, le collège Gaston Lefavrais à Putanges-le-Lac

Bilan 2024 des missions

- **18 bâtiments étudiés dont 6 collèges**
17 575 m² de surfaces diagnostiquées dont 10 730 m² pour les collèges.
- **2 321 145 kWh** de consommations énergétiques étudiées dont 1 413 745 m² pour les collèges.

Zoom sur la mission de conseil en énergie sur les collèges ornais.

Le Conseil Départemental de l'Orne a fait appel au service de conseil en énergie du Te61 afin d'auditer plusieurs collèges ornais. La convention d'adhésion a été signée le 13 décembre dernier.

Ainsi durant l'année 2024, ce sont au total six collèges que les techniciens du Te61 ont passé au peigne fin : visite technique des bâtiments, analyse des factures et des contrats actuels, élaboration d'un pré-diagnostic visant à optimiser la maîtrise de l'énergie, notamment.

Cette mission s'inscrit en amont et en parallèle de toute démarche d'ingénierie extérieure et elle permet d'apporter à la collectivité des préconisations concrètes. Un bilan est ensuite présenté au département qui décidera ou non d'engager des travaux.

Le Te61 complète son offre en proposant des simulations thermiques dynamiques.

Le Territoire d'Énergie Orne propose depuis 2024 en plus de l'accompagnement CEP, la possibilité de créer une « Simulation Thermique Dynamique (STD) ».

Cette étude complémentaire vient renforcer le bilan initial et permet d'obtenir les données obligatoires pour prétendre à un certain nombre d'aides financières. Les agents du Te61 sont formés à l'utilisation d'un logiciel professionnel certifié qui offre de nombreuses possibilités de calculs de données (analyse du confort et des déperditions thermiques, modélisation 3D, calcul du dimensionnement d'un moyen de chauffage, cycle de vie d'un bâtiment...).



Exemple de modélisation de la mairie de Bagnoles de l'Orne Normandie - analyse du confort thermique.

“Dans quel cas la simulation thermique dynamique est-elle nécessaire pour ma collectivité ?”

- Permet de quantifier les gains énergétiques des travaux prévisionnels.
- Pour la constitution de dossiers de demandes d'aides financières/subventions (Fonds vert...)
- Les données issues de la STD sont des outils techniques privilégiés permettant de déposer des dossiers dans le cadre du décret tertiaire.



ÉCONOME DE FLUX

Depuis 2021, le Territoire d'Énergie Orne propose, en mutualisant les moyens, un service « d'économie de flux » pour les collectivités et les EPCI désireuses de mettre en place une gestion des fluides énergétiques sur le long terme.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ / ÉCONOME DE FLUX

QUELLES DIFFÉRENCES ?

La mission d'économie de flux se déroule sur une plus longue durée que le conseil en énergie partagé, ce qui permet une analyse et un suivi énergétique du patrimoine plus poussé.

Pendant trois ans, l'économie de flux a pour mission de faire la chasse au gaspillage en examinant les dépenses énergétiques de la collectivité (bâtiments, véhicules, éclairage public, contrats d'électricité, unités de production d'énergies renouvelables, etc).

L'objectif est de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour permettre aux collectivités de développer des projets de rénovation des bâtiments publics et recourir aux énergies renouvelables lorsque cela est possible. Il est à noter que ces actions s'inscrivent dans des programmes pluriannuels subventionnés en partie par ACTEE*. C'est pourquoi les collectivités doivent anticiper leur demande auprès du Te61 pour bénéficier de cette mission.



Faire la chasse au gaspillage énergétique sur le long terme.



MISSION ÉCONOME DE FLUX ACTEE2

BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE - CDC ANDAINE-PASSAIS

Le 23 janvier 2024 a eu lieu à Bagnoles de l'Orne Normandie, la signature des deux conventions entre le Territoire d'Énergie Orne (Te61), la CdC Andaine Passais et la mairie de Bagnoles de l'Orne Normandie pour officialiser le démarrage de la mission « d'économie de flux ».

Pendant 3 ans, un agent du Te61 aura pour objectif de faire la chasse au gaspillage énergétique de la CdC ainsi que de la collectivité.

20 bâtiments audités

170 contrats énergétiques analysés

(Électricité, Fioul, Gaz naturel, réseau de chaleur...)

6 Simulations Thermiques Dynamiques (STD)

Exemple d'actions concrètes impulsées par l'économie de flux...



Campagnes de mesure des températures dans les bâtiments. 50 sondes installées.



Programmation des installations de chauffage.



Inventaire des équipements énergétiques et réalisation de schémas de principe pour le projet de chaufferie bois.



Accompagnement dans le cadre du dispositif "Éco énergie tertiaire" (EET)



*ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique.

Le Te61 a déposé une candidature auprès de la FNCCR* dans le cadre de son programme ACTEE2* afin de bénéficier de subventions pour développer les missions d'économies de flux sur le territoire. Cette candidature a été retenue et permet le financement, par le biais des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE), d'une partie de ces missions et réduit ainsi le reste à charge pour les collectivités.

FNCCR* : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
Te61 N°: 06-120049765-8000DE2532N01-DE
AGE DI

Nicolas Thuillier
Responsable du service



Éric Lecaplain
Économie de flux



Mathieu Lunel
Économie de flux



Richard Boudou
Conseiller en énergie partagé (CEP)



Félix Chardon
Alternant CEP

PHOTOVOLTAÏQUE

Le Territoire d'Énergie Orne étudie la faisabilité d'une installation solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics (**quelle que soit la surface**).

Vous avez un projet d'énergies renouvelables ?

Ayez le réflexe "LES GÉNÉRATEURS" !



En 2024, le Te61 a officiellement rejoint le réseau "LES GÉNÉRATEURS NORMANDIE" porté et co-financé par l'ADEME. Ainsi, notre ingénierie photovoltaïque est à disposition des collectivités pour vous accompagner dans l'émergence des projets liés aux énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque) en apportant un appui technique et juridique de façon neutre et objective.

- **78 projets** ont fait l'objet d'un pré-diagnostic photovoltaïque sur bâtiment. (dont 43 pour des projets d'ombrières).
- **5 notes d'opportunités** ont été réalisées.
- **2 communes** ont bénéficié d'une étude de maîtrise d'oeuvre.

BILAN DES INSTALLATIONS DU Te61 INJECTÉS SUR LE RÉSEAU EN 2024 (kWh)

Maison des entreprises | Saint-Hilaire-le-Châtel **117 215 kWh**



Maison de l'énergie | Valframbert **37 736 kWh**



Ressourcerie SMIRTON | Saint-Ouen-sur-Iton **110 730 kWh**



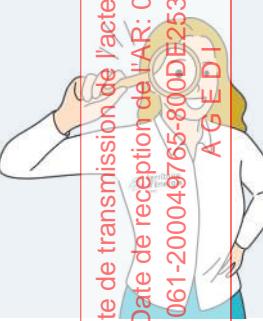
Chaufferie bois | Tourouvre-au-Perche **9 765 kWh**



TOUJOURS D'ACTUALITÉ !

ACCÉLÉRATION SUR LES EnR.

La loi relative à "l'accélération de la production d'énergies renouvelables" imposant des mesures favorisant les installations photovoltaïques sur divers espaces est toujours en vigueur



OMBRIÈRE DE PARKING

Obligation d'équipement des parcs de stationnement d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables.

A quelle échéance ?

1^{er} juillet 2023, pour les nouveaux parcs de plus de 10 000 m²
1^{er} juillet 2026, pour les parcs de plus de 1 500 m²
1^{er} juillet 2028 pour les parcs gérés en DSP.

TOITURES DES BÂTIMENTS NEUFS ET RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

Les nouvelles constructions ainsi que les extensions et rénovations lourdes de plus de 500 m² d'emprise au sol sont concernées par l'obligation avec un taux de couverture minimal :

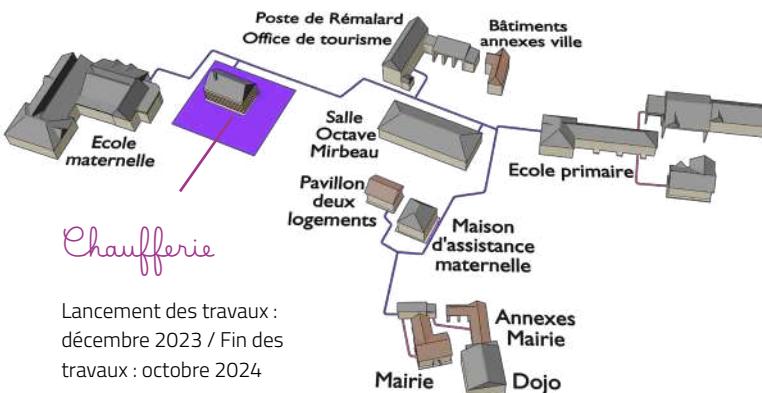
- de 30 % à partir du 1^{er} juillet 2023
- de 40 % à partir du 1^{er} juillet 2026
- de 50 % à partir du 1^{er} juillet 2027

Chaufferie bois-énergie de Rémalard-en-Perche

MISE EN SERVICE de la chaufferie bois-énergie de Rémalard-en-Perche

En 2021, la commune de Rémalard-en-Perche a bénéficié d'une mission de conseil en énergie du Te61. Ce pré-diagnostic a permis de mettre en avant l'opportunité pour la municipalité de réaliser une chaufferie bois-énergie et d'un réseau de chaleur afin de centraliser les moyens de production de chaleur et ainsi alimenter plusieurs de ses bâtiments publics en énergies renouvelables.

En effet, la collectivité présente dans son centre-bourg un ensemble de bâtiments communaux et intercommunaux (mairie, écoles, salle des fêtes...) regroupés dans un périmètre relativement proche. C'est pourquoi la mise en place d'un réseau de chaleur semblait la mieux adaptée. Rémalard-en-Perche met à disposition le terrain au syndicat qui est propriétaire de la chaufferie et des installations dans le cadre de l'exercice de sa compétence "production et distribution de chaleur".



FINANCEMENT

Coût total des travaux
(chaufferie et réseau de chaleur) : **783 479.97 € HT**

Ce projet communal a été réalisé par le Territoire d'Énergie Orne et cofinancé par l'ADEME dans le cadre du fonds chaleur, la Région Normandie et le Conseil Départemental de l'Orne.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
06-200049765-800DE2532N01-DE
AGE DI



500 472.38 €



144 827.59 €



109 980 €



28 200 €

D'où vient le bois qui alimente les chaufferies du Territoire d'Énergie Orne ?

Le Te61 a choisi d'approvisionner ses chaufferies bois auprès de la SCIC Bois Bocage Énergie, acteur clé dans la valorisation des haies bocagères. Cette collaboration repose sur des critères exigeants : une ressource locale, gérée de manière durable, et du bois labellisé garantissant une traçabilité et une qualité optimale.

Le saviez-vous ? Pour garantir une gestion durable et locale, les plaquettes bois qui alimentent les chaufferies du Te61 proviennent exclusivement d'un rayon maximum de 30 km autour de chaque installation.





ACHATS D'ÉNERGIES

Les achats d'énergies nécessitent la mise en place de procédures de commandes publiques, récurrentes et souvent complexes. Le Te61 accompagne les collectivités adhérentes dans leur démarche afin de mettre en place des solutions permettant d'acheter de l'énergie « au plus juste » en fonction de leurs besoins.

Le marché actuel a débuté au 1^{er} janvier 2023 et il se terminera le 31 décembre 2025.

Fin 2024, lancement du nouveau marché électricité 2026-2029

Le Territoire d'Énergie Orne continue de se positionner comme un allié incontournable pour ses adhérents dans la gestion de leurs besoins énergétiques. Alors que le marché de l'énergie connaît une volatilité sans précédent, le Te61 a renforcé son engagement pour sécuriser les achats d'énergie de ses membres.

Un soutien stratégique pour les collectivités.

Dès le dernier trimestre 2024, le Te61 a sollicité ses adhérents pour qu'ils se positionnent en vue du prochain marché pour la période 2026-2029. Ce groupement, fondé sur la mutualisation des besoins, permet de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses et d'un cadre sécurisé dans un contexte économique incertain.



CHIFFRES CLÉS

FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

138 membres
3 927 contrats
39,4 GWh/an de consommations
14 M€ facturés / par an



Les dispositifs mis en place en adhérant au groupement d'achat

- ✓ **Un accès facilité au marché d'achat groupé** : le syndicat a ouvert son marché à ses membres, leur permettant de bénéficier d'une meilleure compétitivité sur leurs contrats d'énergie.
- ✓ **Aides à l'obtention des dispositifs d'État** : les adhérents ont été accompagnés dans la compréhension et l'obtention des aides gouvernementales, comme le bouclier tarifaire, pour amortir l'impact des hausses.
- ✓ **Réunions d'information annuelles** : une rencontre annuelle permet de faire le point sur l'évolution des marchés et les stratégies à adopter.
- ✓ **Gestion de la relation fournisseur** : le Te61 a épaulé ses adhérents dans leurs échanges avec les fournisseurs.



Votre contact

Maryline Verdier
Gestionnaire groupements
d'achats d'énergies
maryline.verdier@te61.fr

GROUPEMENT D'ACHATS DE GAZ

Le groupement d'achats du gaz est établi à l'échelle régionale. Il est coordonné par le SDEC Énergie (Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados), le Te61 assurant le relai auprès des 26 membres de l'Orne, soit environ 125 contrats pour une consommation d'environ 18 GWh/an.

Le marché s'est achevé au 31 décembre 2023.

Le nouveau marché a débuté au 1^{er} janvier 2024 et se terminera au 31 décembre 2027.

Le fournisseur retenu est Total Énergies.

Date de transmission de l'acte : 06/07/2025
Date de réception de l'AR : 06/07/2025
Date de réception de l'AGE : 06/07/2025
Date de réception de l'AGE EDI : 06/07/2025

Chiffres clés 2024

- **26** membres
- **125** contrats
- **18** GWh/an.
- **Fournisseur de ce marché :** Total Énergies



Communication

Maison de l'énergie





La Maison de l'énergie : un espace pédagogique pour tous

En 2024, le Te61 a poursuivi l'accueil de nombreux publics : écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, entreprises, associations, conseils municipaux...

Tous ont découvert l'exposition sur le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie. Adaptée à chaque profil, l'animation rencontre un vif succès et permet de sensibiliser à la transition énergétique et aux économies d'énergie.



Chiffres clés de 2024

- > 1 890 visiteurs accueillis
- > 33 classes de différentes sections (du CM1 au lycée), au total 620 élèves ont pu découvrir l'exposition sur le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie.
- > 14 réunions professionnelles organisées par des partenaires (entreprises, collectivités, associations)

Les objectifs pédagogiques



Comprendre le fonctionnement de l'énergie à travers des maquettes, vidéos et animations interactives.



Découvrir le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie.



S'interroger sur nos habitudes de consommation puis appliquer des écot gestes à la maison.



Une vidéo pour promouvoir la Maison de l'énergie

En 2024, l'équipe communication du Te61 a produit une vidéo de présentation de la Maison de l'énergie, disponible sur notre site internet et YouTube.

On y découvre un aperçu de notre showroom pédagogique, des animations interactives, et des installations innovantes pour comprendre les énergies renouvelables et les défis énergétiques de demain.

L'occasion de plonger au cœur de nos actions de sensibilisation et de donner envie de venir visiter !



Séance de dédicace à la Maison de l'énergie

Le 19 juin, le Te61 a accueilli l'auteur Michel Grogouennec pour présenter son ouvrage "Histoire du Gaz en Normandie". Cet ouvrage inédit et largement illustré de 200 documents a reçu le soutien du Territoire d'Énergie Orne.

Concours 2024

LES ÉCOLOUSTICS

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE "LES 3 RIVES" D'HAUTERIVE RÉCOMPENSÉS
POUR LEUR ÉCOLE DU FUTUR

Organisé par la FNCCR et opéré localement par le Territoire d'Énergie Orne, ce concours destiné aux classes de cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) comporte des prix départementaux et nationaux.

Baptisé « Les Écoloustics », il vise à permettre aux élèves de découvrir et de comprendre comment s'organisent la production et la consommation d'énergie dans une collectivité territoriale comme leur commune et comment ils peuvent agir à leur échelle.

La classe de CM1- CM2 de l'école "Les 3 Rives" d'Hauterive a retenu l'attention du jury local et national avec leur maquette "L'écolo3rives : l'école du futur".



Marie-Ange Toulemon, Directrice de l'école



Remise des prix à la Maison de l'énergie

Les élèves ont imaginé leur école du futur nommée "l'écolo3rives" en intégrant des éoliennes, des panneaux photovoltaïques, un chauffage au bois et une cour de récréation végétalisée pour créer une école autosuffisante en énergie.

Sortie scolaire à Paris

Pour les récompenser d'avoir remporté le prix national, les élèves se sont rendus en juin à Paris pour visiter la Cité des Sciences et recevoir leur prix dans les locaux de la FNCCR en présence des autres classes lauréates.

Visite de la Cité des Sciences



Communication : Les publications réalisées



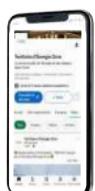
Rapport d'activités 2023



www.te61.fr



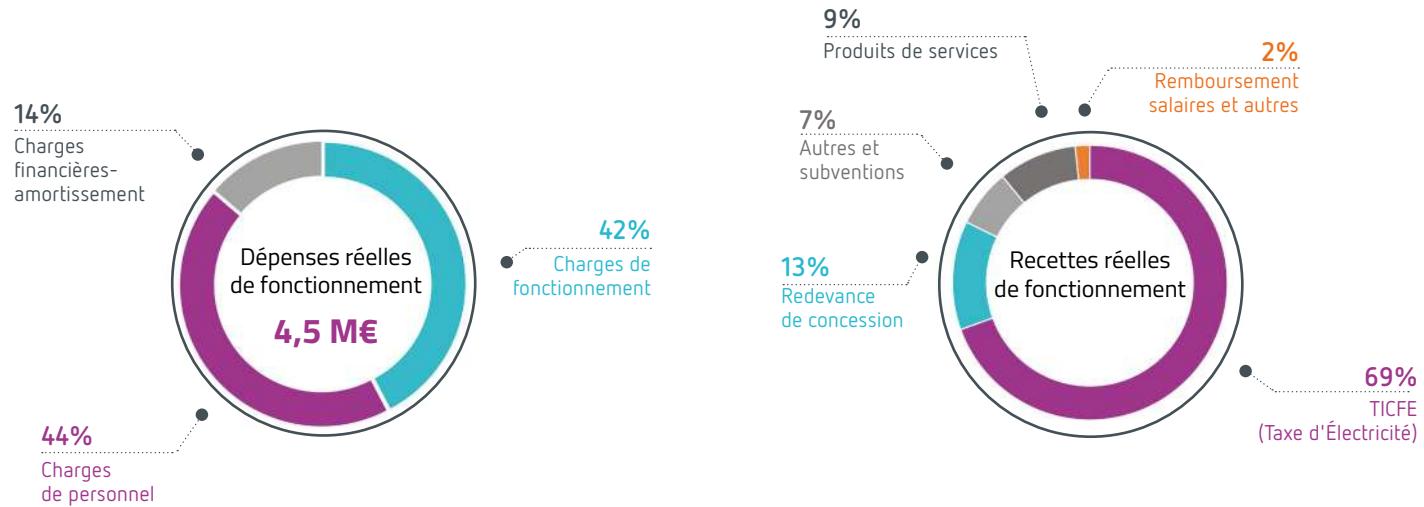
Revue Énergie-Infos
avril et décembre 2024



Communication sur
notre page LinkedIn

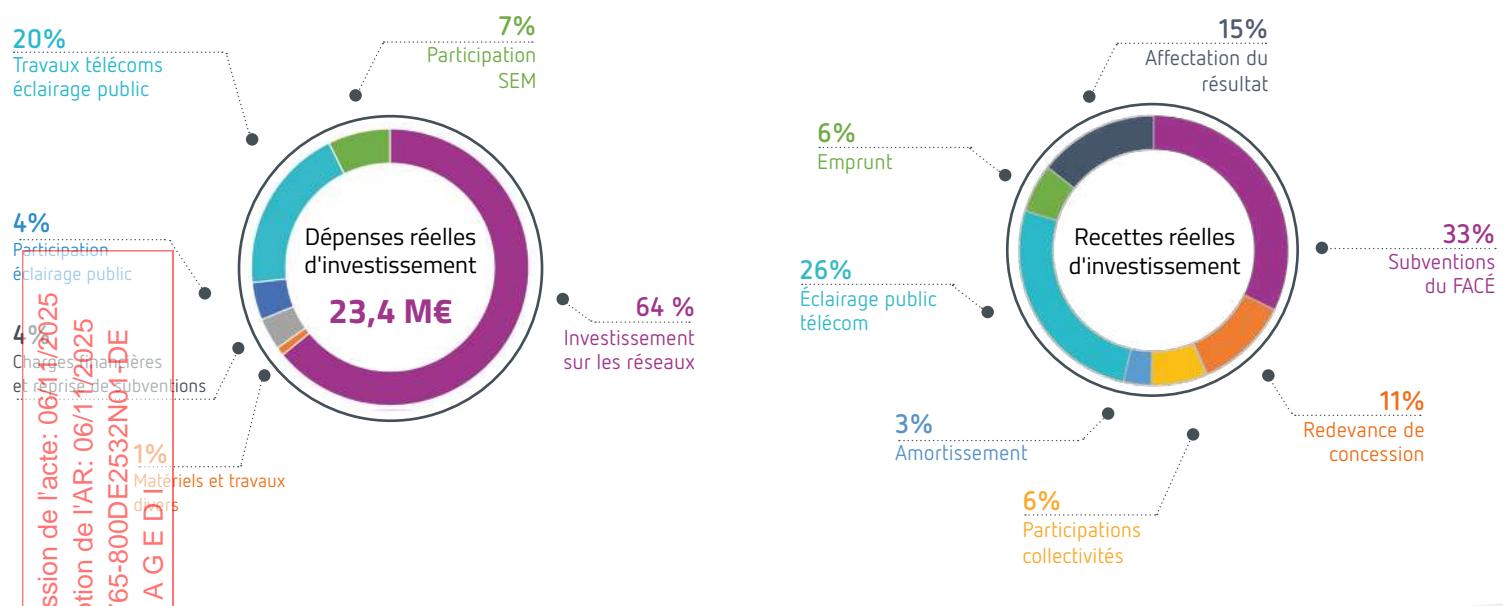


Section de fonctionnement 2024



86% des charges de personnel sont financées par nos propres ressources.

Section d'investissement 2024



Un tiers des travaux sont financés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ).

Président
Philippe Auvray

Secrétaire générale / DRH
Christine Thuilliez
christine.thuilliez@te61.fr

ADMINISTRATIF

Responsable pôle : Christine Thuilliez / *christine.thuilliez@te61.fr*

Moyens généraux

Assistante de direction

Lucile Chéron
lucile.cheron@te61.fr

Service juridique

Louis Avice
louis.avice@te61.fr

Service informatique

Dody Lumingu
informatique@te61.fr

Rémy Vissyrias
remy.vissyrias@te61.fr

Secrétariat - accueil

Alexandre Cahagne
accueil@te61.fr
alexandre.cahagne@te61.fr

Marina Besnier
marina.besnier@te61.fr

Ressources humaines

Laureen Vandevyvere Thuilliez
laureen.vandevyvere-thuilliez@te61.fr

Agent d'entretien

Gladys Bonnefond

Comptabilité

Responsable service
Isabelle Thierry
isabelle.thierry@te61.fr

Gestionnaire comptabilité
Mélina Huet
melina.huet@te61.fr

Assistante comptabilité
Elisabeth Duhéron
elisabeth.duheron@te61.fr

Communication

Responsable service
Julie Boisgontier
communication@te61.fr

Chargée de communication / animatrice
Camille Dubois
camille.dubois@te61.fr

Régisseur showroom

Nicolas Dupont-Bloch
nicolas.dupont-bloch@te61.fr

Président
Philippe Auvray

TECHNIQUE

Directeur pôle technique : Cédric Thomas / *cedric.thomas@te61.fr*

Électrification / réseaux

Secrétariat

Elisabeth Duhéron
elisabeth.duheron@te61.fr

Sylvie Gandin
sylvie.gandin@te61.fr

Chargés d'affaires

André-Jacques Allanic
aj.allanic@te61.fr

Stanislas Bisson
stanislas.bisson@te61.fr

Guillaume Delery
guillaume.delery@te61.fr

Guillaume Theude
guillaume.theude@te61.fr

Radars pédagogiques/ chargé d'affaires

Damien Danguy
damien.danguy@te61.fr

Chargé d'affaires gaz

Tom Besnier
tom.besnier@te61.fr

SIG - TOPO

Responsable service
Dyhia Taleb
dyhia.taleb@te61.fr

Technicien.e.s SIG

Gaël Deschamps
gael.deschamps@te61.fr

Maylis Tireau
maylis.tireau@te61.fr

Éclairage public

Responsable service
Stéphane Béland
stephane.beland@te61.fr

Secrétariat
Catherine Jourdainne
catherine.jourdainne@te61.fr

Chargé d'affaires
David Maillard
david.maillard@te61.fr

Transition énergétique

Achat d'énergies

Maryline Verdière
accueil-energie@te61.fr
maryline.verdiere@te61.fr

Ingénieur.es énergies

Bois
David Durand
david.durand@te61.fr

Photovoltaïque
Hélène Tesson
helene.tesson@te61.fr

Félix Chardon (technicien alternant)
felix.chardon@te61.fr

Maîtrise de l'énergie

Responsable service
Nicolas Thuillier
nicolas.thuillier@te61.fr

Économie de flux
Éric Lecaplain
eric.lecaplain@te61.fr

Mathieu Lunel
mathieu.lunel@te61.fr

Conseiller en énergie partagé
Richard Boudou
richard.boudou@te61.fr

Organigramme au 1^{er} juillet 2025.

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N01-DE

À la fin de l'année 2024, l'équipe
se composait de 36 agents.



Territoire d'Énergie Orne

6 rue de Gâtel
61250 Valframbert

accueil@te61.fr / 02 33 32 83 13
8h30 -12h / 13h30 -17h

Suivez-nous sur les réseaux !

 **Territoire d'Énergie Orne**

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N01-DE

AGEFI



Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoî	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N02 RPQS 2024 ANC AC

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales de par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, impose à la Communauté de communes de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente d'une part, les principaux indicateurs du rapport de l'assainissement non collectif et informe qu'il y a 4 361 installations répertoriées sur l'ensemble de la Communauté de communes.

Le marché pour la réalisation des contrôles pour les assainissements non collectifs a été relancé par la Communauté de communes. Le prestataire retenu est STGC. Les tarifs des différents contrôles ont été revus à la hausse suite à ce nouveau marché.

Ensuite Christophe Lecordier présente les principaux indicateurs des rapports de l'assainissement collectif concernant 4 644 logements raccordés.

Pour 2025, il énonce des travaux sur le réseau de la commune de Chanu, où des eaux parasites ont été décelées et des travaux sur Tinchebray.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Domfront-Tinchebray Interco de l'année 2024,

- Approuve le rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Tinchebray Bocage – Champsecret – St Pierre d'Entremont
- Approuve le rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Frênes - Montsecret.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N02-DE
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 23 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N03 RPQS 2024 Eau

Madame le Maire laisse la parole à Eric Leroy pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, à la Communauté de communes, compétente dans le domaine de la gestion de l'Eau potable, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le service eau sur le territoire de Tinchebray est géré en DSP avec Eaux de Normandie jusqu'au 31/12/2027. Ce service dessert 8 326 habitants, avec 3 994 abonnés. La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de 11.65 abonnés/km. La consommation moyenne par abonné est de 82.03 m³/abonné.

51.8 % des 450 000 m³ d'eau prélevée sont issus des eaux souterraines. En 2024, la Communauté a acheté 3 371 m³ à Flers Agglo et en a vendu 9 794 m³ à Flers Agglo et au SMAEP du Domfrontais. Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 342.96 km. Pour une facture type de 120 m³, le prix TTC au m³ est de 3.44 €. Le rendement du réseau est de 83.5 % en 2024.

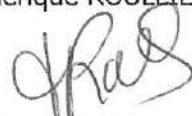
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le rapport 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
 Frédérique ROULLIER




Le Maire,
 Josette PORQUET



Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N04 Avis dossier installations classées Scierie Feillet

Madame le Maire expose que par arrêté préfectoral, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une consultation du public qui s'est déroulée du jeudi 11 septembre au 13 octobre 2025 relative à la demande présentée par la scierie Feillet SARL portant sur la régularisation de son activité de travail du bois sur le territoire de Tinchebray.

La scierie Feillet a créé une nouvelle ligne de sciage en 2025 et a augmenté son volume de stockage de 200 m³

Ces deux nouvelles données ont obligé la société à se requalifier dans la déclaration ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). L'activité est soumise aux rubriques n°2410 (travail du bois) et n°1532 (stockage du bois) de la nomenclature des ICPE.

La scierie a dû aussi se mettre en conformité avec les obligations de rejet et traitements des eaux pluviales le long du Noireau.

Aucune remarque, ni aucune observation n'ont été enregistrées sur le registre de consultation du public.

Le Conseil municipal doit également donner son avis sur ce dossier.

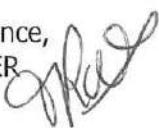
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Emet un avis favorable sur la demande présentée par la scierie Feillet SARL portant sur la régularisation de son activité de travail du bois sur le territoire de Tinchebray.

ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
 Frédérique ROULLIER




Le Maire,
 Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 27
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 23 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUDSON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N05 Tarifs locations local Secours Catholique et Croix Rouge

Madame le Maire rappelle que le Secours Catholique et la Croix Rouge occupaient ensemble la maison des Solidarités depuis 2017.

Ce local était aussi à disposition gratuitement pour le service de la banque alimentaire.

Par délibération en date du 30 juin 2017, le loyer avait été fixé à 300 € pour les 2 associations caritatives et les charges à 50 €.

Ce loyer représentant une charge trop importante, il a été décidé par délibération du 13 mars 2018, que la maison des solidarités était mise à disposition gratuitement et seules les charges étaient maintenues à 50 €/mois (comprenant chauffage, eau, assainissement, ordures ménagères et électricité).

Aujourd'hui ce local est beaucoup trop petit pour les 2 associations et la banque alimentaire

Ainsi il a été décidé que la Croix Rouge, qui assure aussi la banque alimentaire, reste dans la maison des solidarités située 123 Grande rue et le Secours Catholique s'installe dans le local situé 80 Grande Rue.

Madame le Maire propose de fixer le loyer à 100 €/mois toutes charges comprises.
 Thérèse Brard, membre de la Croix Rouge ne prend pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le loyer mensuel du local situé 80 Grande rue à 100 €/mois toutes charges comprises à compter du 1er octobre 2025,

Fixe le loyer mensuel de la maison des solidarités situé 123 Grande rue à 100 €/mois toutes charges comprises, à compter du 1er octobre 2025,

Dit que la maison des solidarités est aussi mise à disposition de la banque alimentaire gratuitement.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N05-DÉ
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Ewan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEAUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N06 Foyer Gaston Tessier - fin bail

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une convention de location avait été signée entre Orne Habitat et l'association Gaston Tessier pour le foyer Gaston Tessier situé 112 Grande Rue en 1982.

Par un avenant n°1 du 28 décembre 1988 à la convention de location initiale, l'Office Public de l'Habitat de l'Orne a étendu tous les termes de ladite convention au profit de l'Association pour le Développement Culturel du Pays de Tinchebray (A.D.E.C.)

Par délibération en date du 24 mai 2011, le Conseil Municipal a acté la dissolution de l'ADEC à compter du 1er mai 2011, ainsi l'Office Public de l'Habitat de l'Orne étend la convention de location au profit de la commune de Tinchebray.

A l'expiration du prêt contracté par l'Office Public de l'Habitat, dont la dernière échéance était au 10 mars 2020, il était prévu que la commune puisse devenir propriétaire.

La commune a mis fin à la convention au 31 août 2025. Donc la commune deviendra propriétaire après signature de l'acte notarié.

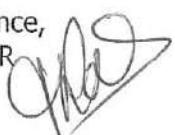
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir le foyer Gaston Tessier au prix symbolique de 10 €,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
23 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESEAU Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Eric	P	GICQUEL Ewan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Eric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N07 Remboursement destruction nid de frelons asiatiques

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2025, la commune a décidé de prendre en charge une partie des factures de destruction de nids de frelons asiatiques, une aide de 33 % du coût et limitée à 50 €.

L'entreprise qui intervient doit être adhérente à la chartre de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.

La gestion de cette aide est confiée au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) : donc l'organisme reverse l'aide financière de la commune au particulier et la commune rembourse le GDS.

Mais cet été sur la commune, un particulier a contacté la mairie et un agent de l'accueil, par erreur, lui a indiqué une entreprise non adhérente à la chartre : donc le GDS ne peut pas rembourser le particulier.

Madame le Maire propose de rembourser 33% de la facture directement au particulier car l'information fournie à l'accueil de la mairie n'était pas correcte.

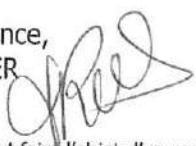
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepter le remboursement exceptionnel au particulier à hauteur de 33% de sa facture d'un montant de 108 €, soit un remboursement de 35,65 € pour la destruction de son nid de frelons asiatiques suite à une information erronée donnée à l'accueil de la mairie.

Ainsi fait et délibéré,

pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUDSON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N08 Maison Rue de Paris - Abandon

Madame le Maire indique qu'une procédure de déclaration des biens en état d'abandon manifeste permet de traiter les immeubles bâtis ou non bâtis à l'abandon ou en ruine et de favoriser leur réaménagement.

Les biens concernés sont sans occupant à titre habituel et manifestement non entretenus. L'objectif de cette procédure est d'amener le propriétaire à faire cesser cet état. A défaut de réaction, lesdits biens pourront être expropriés, en vue de construire des logements sociaux, soit de réaliser tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement.

Une procédure de biens en état d'abandon manifeste a été commencée pour une maison située 24 Rue de Paris, cadastrée AC 0367 d'une surface de 102 m². Madame le Maire précise que les habitations voisines se plaignent d'infiltration.

Le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon a été établi le 19 février 2025 et notifié au propriétaire qui habite à l'étranger, mais le courrier envoyé en recommandé est revenu non distribué et donc affiché à la mairie.

Ce PV a été inséré dans 2 journaux : Le 25 février sur Ouest France et le 27 février sur l'Orne Combattante.

Il a également affiché sur le lieu pendant 3 mois.

Ensuite un procès-verbal définitif constant l'état d'abandon manifeste a été établi le 9 septembre 2025.

Suite à ces procès-verbaux, le propriétaire n'a exécuté aucun travaux.

La Direction départementale des Finances Publiques a évalué la valeur vénale de ce bien à 11 250 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Téleréours citoyen » accessible par le site internet www.telereours.fr.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

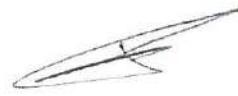
- Déclare qu'il y a lieu de déclarer la maison située 24 Rue de Paris – cadastrée 486 AC0367 en état d'abandon manifeste,
- Déclare que ce terrain pourra être utilisé pour une re naturalisation du quartier,
- Engage une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la notification de l'offre de la commune sur la base de l'estimation réalisée par la direction départementale des Finances Publiques.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N08-DE
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaïne à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N09 Forfait Gîtes Yvrandes

Madame le Maire laisse la parole à Dominique Maupas, maire délégué d'Yvrandes.

Il explique les tarifs des gîtes d'Yvrandes n'ont pas été modifiés depuis 2016 et les dépenses d'électricité n'étaient pas comprises dans la location du gîte : ce qui impose de renvoyer une facture spécifique pour l'électricité.

Donc parfois il est compliqué de récupérer ces sommes car s'elles sont inférieures à 15 € et la trésorerie refuse que la collectivité émette un titre en dessous de 15 €. Et les locataires ne comprennent pas toujours pourquoi on leur réclame une somme après leur séjour.

Ainsi Dominique Maupas propose d'inclure les charges (électricité, eau et gaz) dans les forfaits de location.

Les forfaits sont différents en fonction de la saison (haute saison, moyenne saison et basse saison).

<i>Proposition Tarifs des Gîtes charges comprises (Électricité, eau, Gaz)</i>		
	<i>Gîte 66</i>	<i>Gîte 67</i>
<i>Semaine Haute Saison</i>	350,00 €	430,00 €
<i>Semaine Printemps et St Sylvestre</i>	311,00 €	389,00 €
<i>Semaine Moyenne Saison</i>	279,00 €	351,00 €
<i>Semaine Basse Saison</i>	272,00 €	348,00 €
<i>Week-End Moyenne Saison</i>	176,00 €	214,00 €
<i>Week-End Basse Saison</i>	131,00 €	186,00 €
<i>Mid-Week Moyenne Saison</i>	201,00 €	251,00 €
<i>Mid-Week Basse Saison</i>	185,00 €	238,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

<i>Drap</i>	10,00 €/lit ou 7 nuits
<i>Linge de toilette et maison</i>	4,00 €/pers ou 7 nuits
<i>Drap + linge = Gite plus</i>	60,00 €
<i>Ménage</i>	55,00 €
<i>Caution</i>	200,00 €
<i>Drap Housse ou drap de dessus</i>	5,00 €
<i>Housse de Couette</i>	7,00 €
<i>Enveloppe de traversin ou Housse de taie</i>	2,50 €
<i>Drap de Bain</i>	2,00 €
<i>Gant de toilette</i>	0,50 €
<i>Torchon ou Serviette de Table</i>	1,00 €

Josette Porquet précise que tout objet manquant ou cassé sera facturé ou retenu sur la caution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe les tarifs comme présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2026,
- Précise que les périodes tarifaires sont fixées chaque année par les gîtes de France.
- Dit qu'une remise de 10 % est appliquée pour les habitants de Tinchebray Bocage en moyenne et basse saison,
- Dit que tout objet manquant ou cassé sera facturé ou retenu sur la caution.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET




Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-2000049765-8000DE2532N09-DE
 A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUDSON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N10 Participation raccordements réseaux - Les Hauts Champs

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier.

Il indique que le quartier des Hauts Champs est en plein développement : beaucoup de nouvelles maisons ont été construites depuis quelques années.

La commune est entrain de réaménager la route pour sécuriser la circulation des véhicules, des piétons et l'effacement des réseaux est en cours. Dans le cadre de ces travaux, deux propriétaires veulent raccorder leurs terrains constructibles aux réseaux.

Madame le Maire précise qu'un propriétaire souhaite créer 5 parcelles constructibles et l'autre 2. La commune va prendre en charge l'intégralité des travaux et récupérera le FCTVA à 16.404 % et les particuliers reverseront à la commune le montant HT des travaux + la TVA non récupérable (20 % - 16.404 % = 3.596 %)

Le devis Eaux de Normandie d'un montant de 1 267. 35 € HT sera divisé entre la commune et les deux propriétaires : soit 422.45 € HT (1 267.35 €/3) + TVA non remboursée 15.19 € (1 267.35 * 3.596 % /3) 3=437.64 €

Ainsi le propriétaire qui souhaite créer 5 parcelles constructibles devra rembourser à la commune : 7 553.33 € HT + 271.62 (3.596 % TVA non remboursée) + 437.64 € (Eaux de Normandie) = 8 262.59 €

Le propriétaire qui veut créer 2 parcelles constructibles devra rembourser à la commune : 2529.33 90.92 € (3.596 % TVA non remboursée) + 437.64 € (Eaux de Normandie) = 3 056.86 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de prendre en charge l'extension du réseau,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- Décide de demander le remboursement des travaux HT + TVA non remboursée aux deux propriétaires qui souhaitent rendre leurs terrains viabilisés soit 8 262.59 € pour le propriétaire qui souhaite créer 5 parcelles constructibles et 3 056.86 € pour le propriétaire qui souhaite créer 2 parcelles constructibles.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N10-DE
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEOLIX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N11 Cession chemin La Goulière

Madame le Maire expose que par délibération en date du 25 septembre 2018, suite à une enquête publique, le Conseil municipal avait décidé de céder une parcelle sur le chemin rural n° 15 dit « La Goulière » à M Marc Patry et une autre partie de ce chemin à M Bernard Giffaut.

Depuis cette délibération, M Giffaut a vendu sa propriété jouxtant à ce chemin et le nouveau propriétaire ne souhaite pas acquérir la parcelle.

Ainsi M Marc Patry nous a contacté pour acquérir la totalité, Madame le Maire propose d'accepter la cession des deux parcelles à M Patry.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de céder les parcelles ZH 119 et ZH 120, de surfaces respectives de 265 m² et 289 m² au profit de Marc Patry au prix de 0.30 €/m², soit un total de 166.20 €,
- Dit que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes, à intervenir, auprès de l'office notarial Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET




Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-800DE2532N11-DE
 AGENDA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerécourse citoyen » accessible par le site internet www.telerecourse.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESEAUUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEAUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N12 Acquisition parcelles - Rue du Docteur Coulombe

Madame le Maire expose que la commune a été contactée par M Duchesne qui est propriétaire de la boulangerie de M Baude, mais aussi du terrain et des biens qui se trouvent Rue du Docteur Coulombe. Le terrain jouxte le parking de la Poste. La commune avait déjà réfléchi il y a longtemps pour acquérir ce terrain. A l'époque, cela n'avait pas été possible.

Aujourd'hui M Baude souhaite devenir propriétaire de sa boulangerie. Ainsi M Duchesne a proposé à la commune d'acheter l'ensemble du terrain et des biens qui n'intéressent pas M Baude.

Ce projet a un double enjeu : apporter un soutien à un commerçant comme la commune l'a déjà fait pour la boulangerie de M Perrier. Le deuxième but de cet achat est d'acquérir un terrain près du parking de la poste.

Le prix de l'ensemble (un logement, une petite maison et du terrain) a été fixé à 90 000 € pour une surface de 1 004 m².

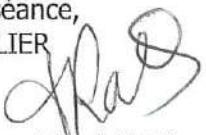
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir les parcelles AD 573, AD 61, AD 62, AD 535, AD 569, AD 570, AD 536 et AD 39 pour un montant total de 90 000 € auprès de M Valéry Duchene,
- Dit que les frais de géomètre sont divisés entre M Baude, M Duchene et la commune,
- Dit que l'acte sera à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes, à intervenir, auprès de l'office notarial Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

À G E D I
Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROUY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOIVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N13 Acquisition salle Petite A

Madame le Maire rappelle qu'en février 2024, l'association Amicale Laïque Petite A avait sollicité auprès de la commune le versement d'une avance de trésorerie de 2 000 € pour régler l'intégralité des factures en attente.

Depuis le covid, le nombre de locations est en forte baisse, donc l'association ne peut plus couvrir ses dépenses et assumer la mise aux normes du bâtiment.

Aujourd'hui, l'association souhaite vendre la salle et le terrain attenant.

Ainsi Madame le Maire propose d'acquérir la salle et le parking à 42 000 €. C'est une salle vieillissante. L'avance de trésorerie sera restituée à la commune.

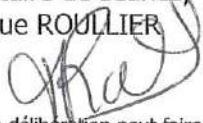
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir la parcelle 486 AB 113 d'une superficie de 398 m² pour un montant total de 42 000 € auprès de l'Amicale de Laïque Petite « A »,
- Dit que l'association reversera l'avance de trésorerie de 2 000 € versée par la commune en 2024,
- Dire que le mobilier, tables, chaises réfrigérateur et tout autre matériel restent la propriété de l'association,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes, à intervenir, auprès de l'office notarial Junon à Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerécourse citoyen » accessible par le site internet www.tlerecourse.fr

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEAUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N14 Acquisition parcelle ZD 23 - Conseil Départemental

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier

Le Département est propriétaire d'une parcelle située au lieu-dit « Le Bouillon » à Tinchebray cadastrée ZD23.

Ce terrain était sur une ancienne ligne de chemin de fer qui appartenait au département.

Ce terrain intéresse la commune car cette parcelle est située à côté d'un endroit où les services techniques déposent des déchets verts. Et cela pourra permettre d'agrandir ce terrain si besoin.

La surface de ce terrain est de 1 ha 2 ares et 40 centiares.

Le département a estimé ce terrain à 5 120 €.

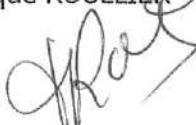
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'acquisition de la parcelle 486 ZD 23 d'une superficie de 1ha 02a 40ca pour un montant de 5 120 € auprès du Conseil Départemental de l'Orne,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes, à intervenir, auprès de l'office notarial Junon à Tinchebray.

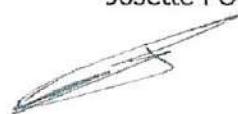
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROUY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOMET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N15A Dénomination des voies

VU les articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2, L.2121-30 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration,

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023

Considérant les échanges avec les services du Département depuis 2022 et validant le principe de procéder à la dénomination des voies, au numérotage des adresses de la commune, et autorisant l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Il est de la compétence du Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies publiques ouvertes à la circulation. Concernant les voies privées fermées à la circulation, qui, en raison des adresses qu'elles desservent, pourraient être nommées, la décision revient aux propriétaires, en concertation avec la commune.

Les adresses sont utilisées pour de nombreux usages (livraisons, abonnement fibre, intervention des secours...) qui supposent qu'elles puissent être clairement identifiées. Les voies auxquelles sont rattachées les adresses sont nommées telles que décrites dans le tableau ci-dessous et leurs parcours définis dans les plans annexés à la présente délibération.

Pour que toutes les adresses de la commune puissent répondre aux usages mentionnés ci-dessus la commune a complété son plan d'adressage existant en nommant des voies supplémentaires.

Tableau ci-dessous de l'ensemble des dénominations des voies sur la commune de TINCHEBRAY BOCAGE :

Nom complet	Commune(s) déléguée(s) associée(s)
Rue de l'Abbaye	Tinchebray
Rue Abbé Dumaine	Tinchebray
Chemin de l'Abreuvoir	Tinchebray
Rue de l'Ancienne Mairie	Tinchebray
Rue André Breton	Tinchebray
Chemin de l'Aumône	Frênes
Allée du Baptistère	Frênes
Rue Basse	Tinchebray
Chemin de la Behuetterie	Tinchebray
Lotissement Bellevue St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Allée du Bocage	Tinchebray
Impasse des Bourreliers	Tinchebray
Rue des Bourreliers	Tinchebray
Ruelle à la Brebis	Tinchebray
Cour de la Caserne	Tinchebray
Allée du Caté	Frênes
Rue du Champ Henriet	Tinchebray
Rue Charles Duchesnay	Tinchebray
Chemin des Châtaigniers	Tinchebray
Rue du Château	Tinchebray
Rue de la Chatrie	Frênes
Ruelle Chauvière	Tinchebray
Allée des Chênes	Frênes
Chemin de la Chênotée	Frênes
Chemin de la Chesnetterie	Saint-Cornier-des-Landes
Rue de la Clé des Champs	Frênes
Allée du Clos Coury	Tinchebray
Rue du Clos Coury	Tinchebray
Ruelle du Clos Coury	Tinchebray
Rue des Cloutiers	Larchamp
Rue du Commerce	Tinchebray
Rue de la Concorde	Tinchebray
Impasse du Coudray	Larchamp
Chemin du Croissant	Tinchebray
Rue de la Croix	Tinchebray
Allée de la Croix Rouge	Tinchebray
Cour de la Croix Rouge	Tinchebray
Rue de la Devinière	Tinchebray
Place du Docteur Albert Ledos	Tinchebray
Rue du Docteur Coulombe	Tinchebray
Rue de Domfront	Tinchebray
Rue de l'Église	Tinchebray
Place de l'Église de Saint Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Place de l'Église Frênes	Frênes

Date de transmission de l'acte: 14/11/2025
 Date de réception de l'AR: 14/11/2025
 061-200049765-8000DE25332N15A-DE

AGEDI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Rue de l'Espérance	Tinchebray
Rue Étienne Mermier	Tinchebray
Rue Fernand Prevel	Tinchebray
Rue de la Ferronnerie	Larchamp
Rue de Flers	Saint-Cornier-des-Landes
Impasse des Fleurs	Tinchebray
Rue du Forgeron	Larchamp
Chemin des Forges	Tinchebray
Allée des Frères Guérin	Tinchebray
Rue Froide	Frênes
Place du Général de Gaulle	Tinchebray
Place du Général Leclerc	Tinchebray
Rue de la Geôle	Tinchebray
Grande Rue	Tinchebray
Rue de la Grotte	Frênes
Lotissement de la Guitonnière	Saint-Cornier-des-Landes
Rue de la Guitonnière	Saint-Cornier-des-Landes
Rue Guy Degrenne	Tinchebray
Allée du Hamel	Tinchebray
Chemin de la Harie	Tinchebray
Rue de la Harie	Tinchebray
Cour du Haut Hamel	Tinchebray
Rue Henri Barrabe	Tinchebray
Rue Henri Dunant	Tinchebray
Impasse des Hortensias	Tinchebray
Place Hubert Gousset	Saint-Cornier-des-Landes
Rue de l'Industrie	Tinchebray
Allée J.B. Queruel	Tinchebray
Rue des Lavandières	Larchamp
Rue Léon Lelièvre	Tinchebray
Rue Léon Leriche	Tinchebray
Rue Léon Poulain	Tinchebray
Rue du Lieutenant Robinson	Tinchebray
Impasse Louis Pasteur	Tinchebray
Rue du Maréchal Ferrant	Larchamp
Chemin de la Marinerie	Saint-Cornier-des-Landes
Place Maurice Rebours	Frênes
Rue Michel Lemarchand	Tinchebray
Boulevard du Midi	Tinchebray
Rue de la Monnerie	Frênes
Chemin des Montiers	Tinchebray
Cité des Montiers	Tinchebray
Rue des Montiers	Tinchebray
Ruelle des Montiers	Tinchebray
Rue du Moulin	Tinchebray
Rue du Moulin de Frênes	Frênes
Rue de la Noë Chesnay	Saint-Cornier-des-Landes
Chemin du Noireau	Tinchebray
Boulevard du Nord	Tinchebray
Allée Octave Maillot	Frênes
Rue de Paris	Tinchebray

Date de transmission de l'acte: 14/11/2025
 Date de réception de l'AR: 14/11/2025
 061-200049765-8000DE2532N15A-DE
 A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rue des Plantes	Tinchebray
Chemin de la Plurière	Tinchebray
Allée des Pommiers	Tinchebray
Rue aux Porets	Tinchebray
Rue du Prieuré	Tinchebray
Rue de la Prison	Tinchebray
Cour de la Renommée	Tinchebray
Impasse de la Renommée	Tinchebray
Rue de la Résistance	Tinchebray
Rue de la Rivière	Frênes
Chemin de la Rosée	Frênes
Lotissement du Ruisselet	Frênes
Place du Sabotier	Larchamp
Rue Saint Amour	Tinchebray
Cité Saint Jean	Tinchebray
Rue Saint Jean	Tinchebray
Cour du Sourire	Tinchebray
Boulevard du Stade	Tinchebray
Chemin du Stade	Saint-Cornier-des-Landes
Rue de Tinchebray	Saint-Cornier-des-Landes
Allée des Tisserands	Frênes
Chemin du Val	Saint-Cornier-des-Landes
Allée du Val	Frênes
Allée de la Vergée	Tinchebray
Allée de la Villière	Frênes
Rue de Vire	Tinchebray
Rue Xavier Onfray	Tinchebray
Rue d'Yvrandes	Saint-Cornier-des-Landes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la création des voies avec les dénominations telles que présentées,
- Autorise Monsieur/Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Cette délibération remplace et annule la (les) délibération(s) antérieure(s) relatives aux noms des voies

Annule et remplace 800DE2532N15

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 14/11/2025
Date de réception de l'AR: 14/11/2025
06-1-200049765-800DE2532N15A-DE
A-C-E-D-I

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET




Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESEUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEAUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N16 Dénomination des lieux-dits

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-28, L.2121-29 et L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023

Considérant les échanges avec les services du Département depuis 2020 validant le principe de procéder à la dénomination des voies, au numérotage des immeubles de la commune, et autorisant l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2025 décidant la dénomination des voies de la commune

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que l'apposition de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures,

Il est rappelé aux membres du Conseil la délibération du 23 octobre 2025 approuvant la dénomination des voies.

Lors de l'élaboration de son plan d'adressage, la commune s'est aperçue que le périmètre de certains des lieux-dits identifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) est erroné et ne correspond pas à la réalité de l'adressage. Ainsi, elle rattache certaines parcelles (et donc adresses) à des lieux-dits qui sont différents de ceux connus et ou modifiés par la commune.

Par ailleurs, elle s'est aperçue que certains noms de lieux-dits, bien que le périmètre soit correct sont mal orthographiés.

La DDFIP accepte de corriger les noms des lieux-dits dans sa base de données à condition que la commune prenne une délibération précisant pour chaque parcelle sur laquelle se trouve une adresse :

- Le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP
- le nom du lieu auquel la commune estime que l'adresse appartient.
- La parcelle sur laquelle de situe l'adresse (numéro parcelle et section)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Téleréours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par exemple, pour la parcelle ZN 314 sur laquelle est positionnée l'adresse duz Beau Soleil, la DDFIP lui rattache le lieu-dit Beau Soleil Ouest alors que pour la commune, cette adresse parcelle doit-être rattaché au lieu-dit Beau Soleil.

Nom du lieu-dit	Commune(s) déléguée(s) associée(s)
Beau Soleil	Tinchebray
Beaudouin	Tinchebray
Beaulieu	Tinchebray
Beauregard	Beauchêne
Bel Air St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Bel Air Tinchebray	Tinchebray
Bel Orient	Yvrances
Bellevue Larchamp	Larchamp
Blanchelande	Tinchebray
Butte Rouge	Tinchebray
Champfleur	Tinchebray
Cherbion	Tinchebray
Cités du Vieux Fourneau	Larchamp
Douillet	Frênes
Épivent	Frênes
Frédeville	Saint-Jean-des-Bois
Grainvolé	Beauchêne
Hongny	Frênes
La Baronnerie Beauchêne	Beauchêne
La Baronnerie Tinchebray	Tinchebray
La Baronnière	Tinchebray
La Basse Bunellière	Larchamp
La Basse Dumainerie	Saint-Cornier-des-Landes
La Basse Fougère	Yvrances
La Basse Ménardrie Beauchêne	Beauchêne
La Beaujardièr	Tinchebray
La Beaujardrie	Beauchêne
La Béharie	Yvrances
La Belandrie	Saint-Jean-des-Bois
La Berterie	Tinchebray
La Besnardièr Beauchêne	Beauchêne
La Besnardièr Tinchebray	Tinchebray
La Bichetière	Tinchebray
La Bicotterie	Saint-Cornier-des-Landes
La Bionnière	Tinchebray
La Bougnolerie	Yvrances
La Bouillonnierie	Saint-Cornier-des-Landes
La Boulangerie	Larchamp
La Bouverie	Yvrances
La Bovaltière	Saint-Cornier-des-Landes
La Breloque	Tinchebray
La Bretonnière	Saint-Jean-des-Bois
La Briardièr	Saint-Cornier-des-Landes
La Brigaudièr	Frênes
La Broudièr	Saint-Jean-des-Bois

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-2000049765-8000DE2532N16-DE

AGLEDI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Bruyère du Gasset	Frênes
La Bruyèrette Yvrandes	Yvrandes
La Butte aux Corbins	Yvrandes
La Butte aux Peigniers	Yvrandes
La Butte Beauchêne	Beauchêne
La Butte Frênes	Frênes
La Butte Louvet	Yvrandes
La Butte Monlien	Beauchêne
La Butte St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
La Cabotière	Tinchebray
La Calinière Larchamp	Larchamp
La Chainaiserie	Beauchêne
La Chapelière	Tinchebray
La Chaterrière	Beauchêne
La Chesnellière	Saint-Cornier-des-Landes
La Claire Fontaine	Yvrandes
La Clérotière	Tinchebray
La Cochetterie	Frênes
La Cocquetière	Saint-Cornier-des-Landes
La Coignetterie	Saint-Cornier-des-Landes
La Comté	Saint-Cornier-des-Landes
La Corbinière Beauchêne	Beauchêne
La Corbinière Larchamp	Larchamp
La Corderie Frênes	Frênes
La Corderie Tinchebray	Tinchebray
La Corvère	Larchamp
La Cottinerie	Tinchebray
La Couchotterie	Beauchêne
La Coudrette	Tinchebray
La Cour Beauchêne	Beauchêne
La Cour Larchamp	Larchamp
La Crière du Nord	Saint-Cornier-des-Landes
La Crière du Sud	Saint-Cornier-des-Landes
La Croix des Béziers	Saint-Cornier-des-Landes
La Croix du Val	Saint-Cornier-des-Landes
La Degrennerie	Tinchebray
La Dépoiserie	Yvrandes
La Dulinière	Larchamp
La Dumainerie	Saint-Cornier-des-Landes
La Favrie	Larchamp
La Fieffe à la Rivière	Yvrandes
La Fieffe à l'Evêque	Saint-Cornier-des-Landes
La Fieffe au Curé	Tinchebray
La Fieffe Aumont	Beauchêne
La Fieffe de Bas	Beauchêne
La Fieffe de Crêpe	Tinchebray
La Fieffe des Rochers	Yvrandes
La Fieffe d'Huche-Pie	Yvrandes
La Fieffe du Carrefour	Yvrandes
La Fieffe du Milieu	Beauchêne

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025

Date de réception de l'AR: 06/11/2025

061-200049765-800DE2532N16-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Fieffe es Marches	Tinchebray
La Fieffe Fauvel	Saint-Jean-des-Bois
La Fieffe Salée	Yvrandes
La Fieffe Yvrandes	Yvrandes
La Fleurière	Larchamp
La Foisnotière	Saint-Cornier-des-Landes
La Folie	Frênes
La Fontaine Mancel	Frênes
La Forgetière	Larchamp
La Fosse	Saint-Cornier-des-Landes
La Fougère	Yvrandes
La Foultière	Saint-Cornier-des-Landes
La Foutelée Yvrandes	Yvrandes
La Frichetière	Frênes
La Fucherie	Tinchebray
La Gaillardière	Frênes
La Galetière	Frênes
La Garlière	Yvrandes
La Gauberdière	Tinchebray
La Gaudinière	Saint-Cornier-des-Landes
La Gautierrerie	Tinchebray
La Gerbouterie	Saint-Jean-des-Bois
La Gietterie	Tinchebray
La Gorerie	Tinchebray
La Gothie	Tinchebray
La Goulière	Tinchebray
La Grande Brèche	Larchamp
La Grande Broussette	Tinchebray
La Grande Corbière	Tinchebray
La Grange Haley	Frênes
La Granette	Tinchebray
La Grichedenterie	Tinchebray
La Grosse Planche	Beauchêne
La Guionnière	Saint-Jean-des-Bois
La Guittonnière St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
La Guitorière	Tinchebray
La Hainerie	Tinchebray
La Halouzière	Beauchêne
La Harie	Tinchebray
La Haute Bunellière	Larchamp
La Haute Chapelle	Saint-Jean-des-Bois
La Haute Ménardrie Beauchêne	Beauchêne
La Hergauderie	Saint-Jean-des-Bois
La Hognerie Beauchêne	Beauchêne
La Hognerie Tinchebray	Tinchebray
La Huannière	Saint-Jean-des-Bois
La Huberdière Tinchebray	Tinchebray
La Joannière	Larchamp
La Jouannerie	Saint-Cornier-des-Landes
La Joubinerie	Yvrandes

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-800DE2532N16-DE

AGE DI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.tlerecours.fr.

La Louvetterie St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
La Louvetterie Tinchebray	Tinchebray
La Madeleine	Tinchebray
La Maison du Bois	Beauchêne
La Malherberie	Larchamp
La Mancellière	Tinchebray
La Mehétière	Tinchebray
La Ménarderie Larchamp	Larchamp
La Mocquetière	Frênes
La Motte Bigot	Frênes
La Mottinière	Frênes
La Moulinerie	Saint-Cornier-des-Landes
La Noë aux Gris	Tinchebray
La Noë Chesnay	Saint-Cornier-des-Landes
La Noë Roger	Yvrandes
La Noë St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
La Noë Verte	Beauchêne
La Palu	Beauchêne
La Paluette	Tinchebray
La Patricaire	Saint-Cornier-des-Landes
La Pécotterie	Saint-Cornier-des-Landes
La Peschardière	Tinchebray
La Petite Broussette	Tinchebray
La Petite Chapelière	Tinchebray
La Petite Corbière	Tinchebray
La Petite Vente	Yvrandes
La Pigaudière	Frênes
La Piletière	Tinchebray
La Pitoterie	Tinchebray
La Poinellerie	Beauchêne
La Pommeraie	Tinchebray
La Potinière	Frênes
La Pouletterie	Saint-Cornier-des-Landes
La Prèverie	Saint-Jean-des-Bois
La Prise St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
La Prise Tinchebray	Tinchebray
La Provostière	Tinchebray
La Queue de Frênes	Frênes
La Renardière	Saint-Cornier-des-Landes
La Rivière Beauchêne	Beauchêne
La Rivière Frênes	Frênes
La Robelinière	Frênes
La Rogerie	Tinchebray
La Rosée	Frênes
La Sorlière	Tinchebray
La Talboisière	Saint-Jean-des-Bois
La Talvandière	Larchamp
La Tassinerie	Tinchebray
La Thominerie	Tinchebray
La Toimondière	Frênes

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-800DE2532N16-DE
 AG EDI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Téleréours citoyen » accessible par le site internet www.telereours.fr.

La Torrière	Frênes
La Triquetterie	Yvrandes
La Troisoudière	Saint-Cornier-des-Landes
La Tuilerie	Saint-Jean-des-Bois
La Tupinière	Frênes
La Valette	Tinchebray
La Vallée	Saint-Jean-des-Bois
La Vallée Bonvoisin	Tinchebray
La Vaudardière	Larchamp
La Vente au Seigneur	Beauchêne
La Vente des Buttes	Yvrandes
La Vente Henrié	Saint-Jean-des-Bois
La Vente l'Abbé	Beauchêne
La Vente Niobé	Yvrandes
La Vente Rouleaux	Beauchêne
La Vente St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
La Vevalière	Larchamp
La Vieille Cour	Larchamp
La Viennière	Larchamp
La Volée Yvrandes	Yvrandes
La Vollée St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
L'Agusset	Tinchebray
L'Agusson	Yvrandes
Landolière	Saint-Cornier-des-Landes
L'Arbré	Tinchebray
L'Auberdière	Larchamp
L'Aumondière	Saint-Jean-des-Bois
Launai Buché	Saint-Cornier-des-Landes
Launay	Frênes
Launay Caget	Tinchebray
Le Bas Brechedaux	Saint-Jean-des-Bois
Le Bas Valet	Saint-Cornier-des-Landes
Le Béchet	Beauchêne
Le Biot	Beauchêne
Le Bois	Larchamp
Le Bois Robert	Saint-Cornier-des-Landes
Le Bossu	Beauchêne
Le Bouillon	Tinchebray
Le Bourdonné	Tinchebray
Le Bourg Beauchêne	Beauchêne
Le Bourg d'Yvrandes	Saint-Cornier-des-Landes
Le Bourg St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
Le Bourg Volé	Saint-Cornier-des-Landes
Le Bourg Yvrandes	Yvrandes
Le Bourlopin	Frênes
Le Buisson Larchamp	Larchamp
Le Calvaire	Beauchêne
Le Carrefour	Saint-Cornier-des-Landes
Le Carrefour Blondel	Larchamp
Le Carrefour des Champs	Yvrandes

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-8000DE2532N16-DE
 AGENDA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Champ de la Croix	Saint-Jean-des-Bois
Le Champ de Mars	Tinchebray
Le Champ du Pré	Yvrandes
Le Champ Gauthier	Larchamp
Le Champ Landelle	Saint-Jean-des-Bois
Le Chasble	Beauchêne
Le Clos	Saint-Cornier-des-Landes
Le Croquet Tinchebray	Tinchebray
Le Désert Larchamp	Larchamp
Le Désert Tinchebray	Tinchebray
Le Doigtel	Saint-Cornier-des-Landes
Le Dojean	Tinchebray
Le Foncé Beauchêne	Beauchêne
Le Foncé Yvrandes	Yvrandes
Le Foncet Frênes	Frênes
Le Friche	Larchamp
Le Gacet	Tinchebray
Le Gage	Tinchebray
Le Goulet	Beauchêne
Le Grand Gérier	Saint-Jean-des-Bois
Le Gué	Saint-Jean-des-Bois
Le Gué Chrétien	Saint-Jean-des-Bois
Le Gué Gaudin	Tinchebray
Le Hamel St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Le Hamel Vigor	Frênes
Le Haut Bisson	Frênes
Le Haut Bréchedaux	Yvrandes
Le Haut Gué St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Le Haut Gué St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
Le Haut Hamel St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
Le Haut Val	Saint-Cornier-des-Landes
Le Houx	Saint-Cornier-des-Landes
Le Lefour	Saint-Jean-des-Bois
Le Meslot	Tinchebray
Le Mont Clément	Saint-Jean-des-Bois
Le Mont Crépin	Frênes
Le Mont Morel	Frênes
Le Mont Renard de Bas	Saint-Cornier-des-Landes
Le Mont Renard de Haut	Saint-Cornier-des-Landes
Le Moulin de Larchamp	Larchamp
Le Moulin Noir	Tinchebray
Le Neubourg	Saint-Cornier-des-Landes
Le Pavillon Tinchebray	Tinchebray
Le Pavillon Yvrandes	Yvrandes
Le Petit Biot	Beauchêne
Le Petit Champ Larchamp	Larchamp
Le Petit Gérier	Saint-Jean-des-Bois
Le Pissot St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Le Pitot	Tinchebray
Le Planitre	Tinchebray

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-800DE2532N16-DE
 A.G.E.D.L

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Plant Larchamp	Larchamp
Le Pont de Fer	Tinchebray
Le Pont Notre Dame	Tinchebray
Le Rocher Beauchêne	Beauchêne
Le Rocher Larchamp	Larchamp
Le Rocher Tinchebray	Tinchebray
Le Rocher Yvrandes	Yvrandes
Le Rosel	Frênes
Le Ruet	Saint-Cornier-des-Landes
Le Ruslet	Saint-Cornier-des-Landes
Le Socoin	Frênes
Le Télégraphe	Saint-Cornier-des-Landes
Le Temple	Frênes
Le Tertre	Saint-Cornier-des-Landes
Le Trébuchet	Saint-Cornier-des-Landes
Le Tronchet Beauchêne	Beauchêne
Le Tronchet Tinchebray	Tinchebray
Le Valet St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Le Vallet Beauchêne	Beauchêne
Le Vallon St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
Le Vergenestay	Saint-Cornier-des-Landes
Le Verger Beauchêne	Beauchêne
Le Vert Bouillon	Yvrandes
Le Vieux Fourneau	Larchamp
Le Village au Lièvre	Yvrandes
Le Village Besnard Beauchêne	Beauchêne
Le Village Besnard Yvrandes	Yvrandes
Le Village Fourai	Frênes
Le Village Guitton	Beauchêne
Le Village Patry	Beauchêne
Le Vivier	Beauchêne
L'Épinette	Tinchebray
Les Archeries	Tinchebray
Les Aunays Yvrandes	Yvrandes
Les Basses Rues	Beauchêne
Les Béziers	Saint-Cornier-des-Landes
Les Blossiers	Saint-Jean-des-Bois
Les Bréchetières	Larchamp
Les Bruyères du Mont Crépin	Frênes
Les Bruyères Frênes	Frênes
Les Bruyères St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Les Buissons	Tinchebray
Les Carreaux	Tinchebray
Les Cent Acres	Tinchebray
Les Champs Durand	Saint-Cornier-des-Landes
Les Cîtes Espagnoles	Larchamp
Les Clerières	Saint-Jean-des-Bois
Les Communes	Tinchebray
Les Épinettes Larchamp	Larchamp
Les Fontainettes	Tinchebray

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-800DE2532N16-DE
 A.G.E.D.L

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.tlerecours.fr.

Les Forges Frênes	Frênes
Les Forgettes Larchamp	Larchamp
Les Forgettes St Cornier des Landes	Saint-Cornier-des-Landes
Les Fraisiers	Saint-Jean-des-Bois
Les Gaules Larchamp	Larchamp
Les Genetets	Tinchebray
Les Granges	Saint-Cornier-des-Landes
Les Hardouinières	Tinchebray
Les Hautes Sources	Yvrandes
Les Hauts Champs	Tinchebray
Les Houlettes	Beauchêne
Les Landes Larchamp	Larchamp
Les Landes St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
Les Landes Tinchebray	Tinchebray
Les Loges	Saint-Cornier-des-Landes
Les Longschamps	Saint-Cornier-des-Landes
Les Mares	Tinchebray
Les Marières	Tinchebray
Les Masures	Tinchebray
Les Menues-Noës	Saint-Jean-des-Bois
Les Mesliers	Saint-Jean-des-Bois
Les Monts	Saint-Cornier-des-Landes
Les Noës Yvrandes	Yvrandes
Les Pavements	Tinchebray
Les Perlettes	Tinchebray
Les Rondes Noës	Tinchebray
Les Rosaies	Larchamp
Les Sapins	Larchamp
Les Six Acres	Saint-Cornier-des-Landes
Les Sourcettes Beauchêne	Beauchêne
Les Sourcettes St Jean des Bois	Saint-Jean-des-Bois
Les Tombettes	Larchamp
Les Troënes	Larchamp
Les Trois Cheminées	Yvrandes
L'Hivernière	Frênes
L'Orgerie	Tinchebray
L'Osinière	Larchamp
Maison Neuve	Saint-Jean-des-Bois
Martigny	Tinchebray
Mebellusse	Saint-Cornier-des-Landes
Moque Souris	Tinchebray
Paperel	Tinchebray
Pierre Blanche	Yvrandes
Pile Chenevis	Yvrandes
Poulhaye	Frênes
Préaux	Saint-Cornier-des-Landes
Riant	Saint-Cornier-des-Landes
Rochefort	Tinchebray
Roullon	Tinchebray
Sept Fours	Tinchebray

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-800DE2532N16-DE
 AJAGEP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sous la Tour
Tournebride
Vautigé

Tinchebray
Beauchêne
Tinchebray

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de valider les modifications apportées sur les lieux dits telles que présentées,
- Décide de demander à la DGFIP de corriger les noms des lieux-dits impactés par ces changement d'adresse selon le tableau annexé.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N16-DE
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N18 Décision modificative

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative portant principalement sur :

- le réajustement des crédits sur quelques opérations en cours, comme les acquisitions des terrains, les écritures suite aux dégâts de la grêle, travaux sur un logement sur Larchamp et ajustement des crédits pour la réserve incendie CEMOI et des travaux du plateau trapézoïdal à Frênes,
- l'inscription de l'acquisition de 3 feux récompense et d'une subvention FAL pour financer ce projet,
- les écritures pour les raccordements des terrains aux Hauts Champs : dépenses et remboursement par les particuliers

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
023	Virement à la section investissement	164 641,00	75333				
5161	Assurance	9 100,00					
55888	Aubres charges diverses	118 029,00					
515220	Entreten et réparations	20 911,00	775				
			775				
			775				
Total dépenses		76 623,00	Total recettes				76 623,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
2046	2151 Aménagement plateau Trapézoïdal F	13 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement			164 641,00
3017	21321 Logement Larchamp	11 000,00	1345	FAL Sécurisation Bourg F			30 339,00
4006	2151 Consolidation Pont Route des Noë SCL	7 020,00					
5007	2151 Consolidation Pont Route des Noë SCL	7 020,00					
6154	2111 Achats Terrains Divers	30 000,00					
6145	2151 Feux récompenses Ty	57 100,00	1345	FAL Sécurisation Feux Récompenses Ty			31 520,00
7016	2315 Réservé Incendie CEMOI	27 000,00					
7015	2312 Les Hauts Champs	12 100,00					
1002	21351 Travaux sur Eglise Beauchêne suite sinistre	70 700,00					
2005	21311 Travaux Mairie Beauchêne suite sinistre	1 800,00					
2019	21321 Travaux Logement Mairie Beauchêne suite sinistre	3 600,00					
Total dépenses		226 500,00	Total recettes				226 500,00

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-800DE2532N18-BF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n° 4 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER



Le Maire,
Josette PORQUET



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-800DE2532N18-BF
A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 25
 Votants 28
 Date de convocation 16/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
23 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	A
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	A	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	A
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROUY Éric	P	LETESSIER Bertrand	P	LOVET Magalie	P
LORGEOUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Yveline Jarry à Estelle Desseaux et Anaïs Dumaine à Daniel Decosse.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

N° 800DE2532N19 DOB

Madame le Maire précise que la taille de la commune de Tinchebray Bocage impose un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil municipal.

Elle propose de faire un point sur les grandes lignes qui seront présentées au vote du budget primitif 2026 selon le document présenté.

Pour information, comme l'année 2026 étant une année spécifique, puisque le renouvellement des élus municipaux aura lieu au mois de mars 2026, les investissements prévus sur le budget 2026 vont s'appuyer quasi uniquement sur les dossiers lancés en 2025 et non terminés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

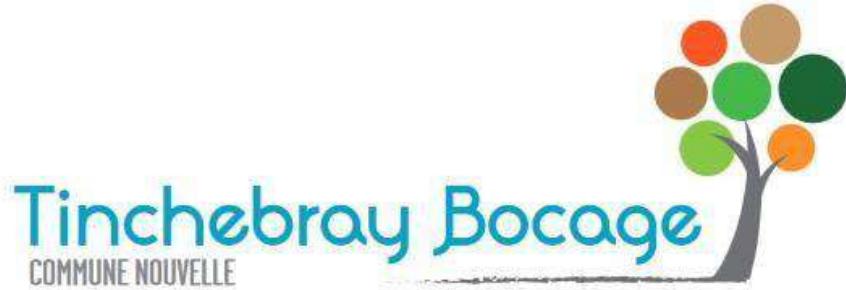
Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

AGEFI



Le Maire,
Josette PORQUET



Rapport d'orientation budgétaire ANNEE 2026

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
Date de réception de l'AR: 06/11/2025
061-200049765-8000DE2532N19-BF
A G E D I

I - Le cadre juridique

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Il traduit en termes financiers, les choix politiques de la commune.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes, dont la première est le rapport d'orientation budgétaire. Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants et un débat doit se dérouler dans les 2 mois précédent l'examen du budget primitif.

Ce rapport permet de répondre à deux objectifs principaux : le premier est de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget, et le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations budgétaires devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce présent rapport fournit les éléments utiles au vote du budget primitif 2026 qui devrait intervenir lors du prochain Conseil Municipal.

L'année 2026 étant une année spécifique, puisque le renouvellement des élus municipaux aura lieu au mois de Mars 2026, ce rapport ne reprendra pour la partie investissement que les opérations qui auront été démarrées en 2025 et non achevées, et les opérations reportées chaque année telles que la voirie, l'éclairage public et l'opération appelée « divers » sur l'ensemble des communes déléguées qui permettra aux maires délégués de subvenir à une dépense urgente si besoin sur le début de l'année.

Ce budget investissement sera revu par la nouvelle équipe municipale en fonction des objectifs qui auront été définis. Le budget de fonctionnement, quant à lui, sera établi en fonction des prévisions de dépenses sur l'année 2025.

1 Le contexte national

Le projet de loi de finances pour 2026 annonçant des restrictions budgétaires importantes, il paraît nécessaire d'être très prudent sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Bien que certaines soient totalement incompressibles et non négociables (dépenses d'eau, d'énergie, assurances etc....) il y a lieu de rechercher toutes les économies possibles.

Ce Débat d'orientation budgétaire est donc établi par chapitre. Il fera sans aucun doute, l'objet de modification lors de la présentation du budget.

2 Le contexte communal pour 2026

Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire 2026, voici les principaux éléments qui présentent l'état de la dette et son évolution, les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement et les grandes lignes des dépenses d'investissement.

A - L'état de la dette et son évolution

Le montant de la charge financière (intérêts des emprunts) indiqué prend en compte le montant de l'évolution de la dette sur la collectivité. Le remboursement de ces intérêts s'élève à 38 884.48 Euros en 2026 contre 44 480.81 Euros en 2025. Le montant du remboursement du capital financé sur l'investissement est de 206 168 Euros (224 112 Euros en 2025). Fin 2024, la commune possédait un taux d'endettement de 488 Euros par habitant, alors que la moyenne nationale pour les communes équivalente était de 695 Euros/h.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 2 337 575 Euros. Il sera fin 2026 à 2 113 462.96 Euros.

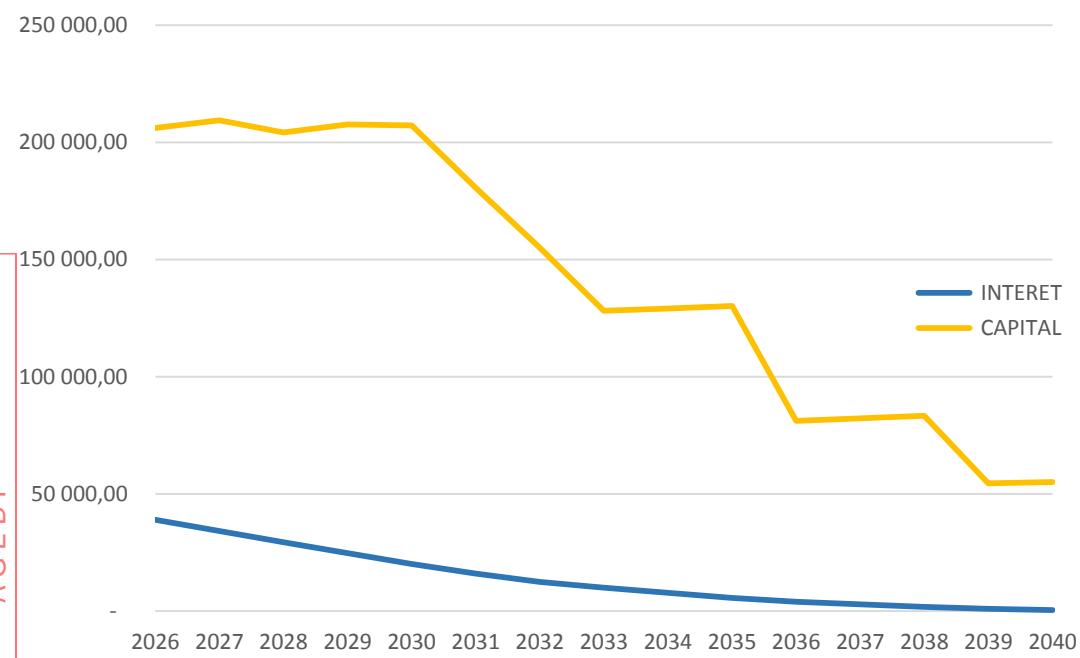
Il faut noter la fin du remboursement de l'emprunt qui avait été contracté pour les travaux de la 1^{ère} partie de la grande rue sur Tinchebray (Montant : 307 000 Euros remboursés sur 20 ans avec un taux d'emprunt de 4.36%).

Il faut également souligner que l'ensemble des emprunts contractés à ce jour seront totalement remboursés en 2040. Les deux derniers emprunts sont, d'une part, celui qui a été contracté en 2015 pour les travaux de rénovation de la salle du Colys'haie, et les travaux de l'école de Frênes (1 Million d'euros sur une durée de 20 ans à un taux d'intérêt de 2,30%, et l deuxième pour l'extension de la salle de cinéma en 2020 (pour mémoire 1 million d'Euros sur une durée de 20 ans à un taux de 1,02%).

ENDETTEMENT PLURI ANNUEL

ANNEES	ANNUITE	INTERET	CAPITAL	CAPITAL RESTANT DÛ
2026	245 052,35	38 884,48	206 167,87	2 113 462,96
2027	243 545,83	34 137,53	209 408,30	1 907 295,09
2028	233 500,07	29 318,28	204 181,79	1 697 886,79
2029	232 387,38	24 752,52	207 634,86	1 493 705,00
2030	227 246,61	20 119,39	207 127,22	1 286 070,14
2031	196 535,71	15 910,85	180 624,86	1 078 942,92
2032	167 358,05	12 355,30	155 002,75	898 318,06
2033	138 039,36	9 930,88	128 108,48	743 315,31
2034	136 889,36	7 782,64	129 106,72	615 206,83
2035	135 739,36	5 620,71	130 118,65	486 100,11
2036	85 020,60	3 876,08	81 144,52	355 981,46
2037	85 020,60	2 836,09	82 184,51	274 836,94
2038	85 020,20	1 781,76	83 238,44	192 652,43
2039	55 336,80	908,28	54 428,52	109 413,99
2040	55 336,44	350,97	54 985,47	54 985,47

REMBOURSEMENT DE LA DETTE



AGE DI

Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-8000DE2532N19-BF

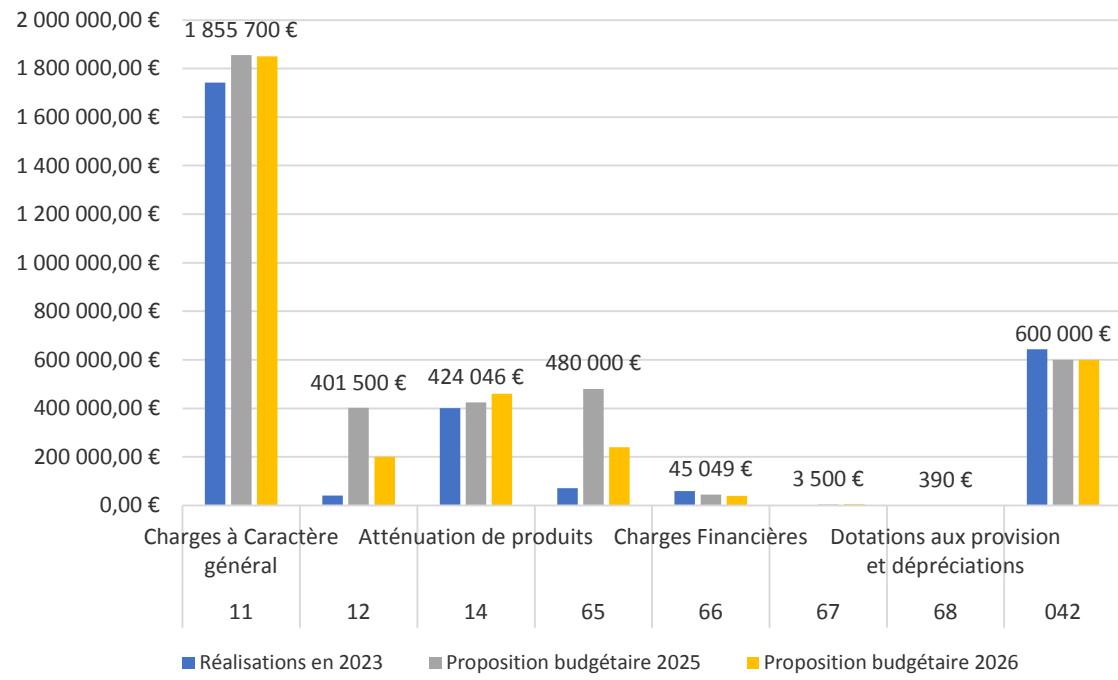
B -Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont présentées par chapitre, et sont ajustées en prenant en compte les montants de dépenses prévisibles au compte administratif anticipé 2025.

Les dépenses restent maîtrisées d'années en année, ce qui permet de conforter les prévisions d'investissements futurs, et tout cela sans besoin d'emprunts complémentaires.

Chapitre	Intitulé	Réalisations en 2023	Prévision budgétaire en 2024	Proposition budgétaire 2025	Proposition budgétaire 2026
11	Charges à Caractère général	1 742 535,32 €	2 004 750 €	1 855 700 €	1 850 000 €
12	Charges de personnel et assimilés	40 286,32 €	261 400 €	401 500 €	200 000 €
14	Atténuation de produits	400 531,19 €	489 046 €	424 046 €	460 000 €
65	Autres charges de gestion	71 220,67 €	104 353 €	480 000 €	240 000 €
66	Charges Financières	59 856,69 €	71 174 €	45 049 €	40 000 €
67	Charges exceptionnelles	174,00 €	3 500 €	3 500 €	5 000 €
68	Dotations aux provision et dépréciations	390,00 €	380 €	390 €	390 €
042	Opération d'ordre	644 074,52 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Total		2 959 068,71 €	3 534 604 €	3 810 185 €	3 395 390,00 €

Dépenses de Fonctionnement Répartition par chapitre



Il faut noter que le chapitre 11 contient des dépenses difficilement compressibles (eau-énergie - électricité, les assurances, les fournitures d'équipement, administratives et l'entretien des bâtiments, de voiries. Une hausse importante des contrats d'assurance sur la commune, mais aussi des contrats de prestations de service sont à prévoir.

Le chapitre 12 reprend la révision de dépenses de charges de personnel sur une seule année. Il faut rappeler un retard important de refacturation de ces charges à la communauté de communes, dossier regularisé intégralement sur 2024 et 2025..

La prévision de dépenses sur ce même chapitre concerne uniquement la dépense qui devrait être réglée pour la commune pour les charges de personnel d'un seul exercice.

Le chapitre 14 intègre les attributions de compensation, le FNGIR et la taxe d'électricité.

Au chapitre 65, sont prévues les dépenses d'indemnités d'élus qui figurent depuis Mai 2025 sur ce chapitre et qui étaient précédemment réglés par la Communauté de Communes Domfront Interco, et remboursés par la commune au chapitre 011

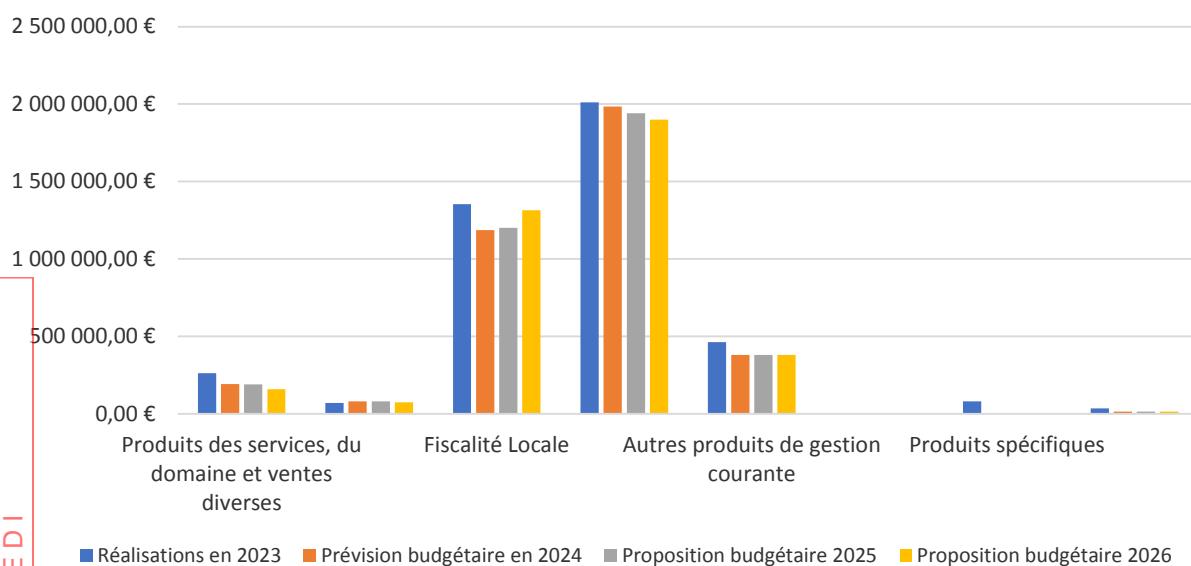
A noter enfin la baisse des intérêts d'emprunts comme expliqué plus haut.

Les autres chapitres n'appellent de commentaires particuliers.

Les recettes de Fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Réalisations en 2023	Prévision budgétaire en 2024	Proposition budgétaire 2025	Proposition budgétaire 2026
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	263 191,62 €	191 700,00 €	190 000 €	160 000 €
73	Impôts et Taxes	71 026,00 €	80 000,00 €	80 000 €	75 000 €
731	Fiscalité Locale	1 353 570,64 €	1 187 309,00 €	1 200 000 €	1 200 000 €
74	Dotations et participations	2 011 985,78 €	1 985 094,00 €	1 940 000 €	1 900 000 €
75	Autres produits de gestion courante	463 502,94 €	380 500,00 €	380 000 €	380 000 €
76	Produits financiers	8,40 €	0,00 €	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	81 075,79 €	0,00 €	0 €	0 €
042	Opération d'ordre	34 658,78 €	14 913,86 €	15 000 €	15 000 €
Total		4 279 019,95 €	3 839 516,86 €	3 805 000,00 €	3 730 000,00 €

Recettes de Fonctionnement Répartition par chapitre



Date de transmission de l'acte: 06/11/2025
 Date de réception de l'AR: 06/11/2025
 061-200049765-8000DE2532N19-BF
 A G E D I

Comme pour chaque prévision budgétaire, les recettes sont plutôt minimisées. Ces prévisions ne tiennent pas compte d'une augmentation possible des bases de taxes foncières qui pourraient être imposées par l'état. Les dotations et participations sont plutôt revues à la baisse compte tenu du contexte national. Des chiffres plus précis, compte par compte seront présentés lors de la présentation budgétaire.

Les orientations d'investissements 2026

Les orientations du budget 2026 vont s'appuyer quasi uniquement sur les dossiers qui ont été lancés en 2025, et qui ne seront pas terminés.

Comme expliqué en préambule, les élections municipales ayant lieu en Mars 2026, il est bien entendu que les investissements 2026 ne peuvent être définis que par la nouvelle municipalité

Les dépenses qui seront inscrites seront précisées lors de la présentation du budget.

Il faut rappeler que quelques opérations importantes démarrées en 2024 et 2025 se termineront sur l'année 2026.

Il en est ainsi pour l'opération du Lion d'Or, pour laquelle il y aura lieu de prévoir des crédits pour l'aménagement de la cour intérieure.

Le dossier de l'aménagement des hauts champs ayant pris du retard à cause de l'acquisition de terrains, les travaux seront en grande partie financés sur l'exercice 2026

Et bien évidemment seront reportés les crédits pour les opérations pour lesquelles quelques factures resteront à régler ou dont les travaux n'auront pas été réalisés sur l'exercice.

Sur la commune déléguée de Tinchebray, seront également prévus l'aménagement du carrefour du champ de foire, et l'espace multi modal, dossiers qui devaient être démarrés sur 2025.

Sur l'ensemble des autres communes déléguées, aucune nouvelle opération n'apparaîtra sur ce budget, mais pourra être revu par les nouveaux élus communaux en Mars 2026, mais des reports de crédits seront prévus pour la règlement des travaux finalisés sur 2026.

Un détail sera présenté lors du budget 2026, et reprendra opération par opération, et par communes déléguées.